



3^e CORRECTION
DU RHÔNE

SÉCURITÉ POUR LE FUTUR

Rapport du jury
Novembre 2025

Concours de projets

Passerelle de la Gryonne sur le Rhône



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Service des dangers naturels
Entreprise de correction fluviale Rhône 3

Sommaire

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS 3

Objet du concours	3
Objectifs des Maîtres de l'ouvrage	3

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE 4

Langue	4
Bases juridiques	4
Conditions de participation	4
Critères de jugement	5
Publication	5
Réponses aux questions	5
Jury	6

EXAMEN ET DÉROULEMENT DU JUGEMENT 8

Examen préalable	8
Jugement	8
Analyse de détail des projets	8
1 ^{er} tour d'élimination	8
2 ^{ème} tour d'élimination	8
3 ^{ème} tour d'élimination	9
4 ^{ème} tour d'élimination	9
Repêchage	9
Classement et attribution des prix	9
Conclusions et recommandations du jury	10
Exposition	10
Membres du jury	11

LES PROJETS 13

LARUS	14
SUPERLEGGERA	18
SILVA	22
SIMPLEXITÉ	26
GRYBASHI	28
GRUES HAUBANNEES	30
ECOPONS	32
PLACE AU RHÔNE	34
DELTA	36
PAUL	38
OISEAU DANS L'ESPACE	40
LE VENT QUI SIFFLE	42
LA LIBELLULE	44
COSINUS	46
ECHO	48
LE PAYSAGE DU FUTUR	50
FENÊTRE SUR RHÔNE	52
OXYDO	54
RHÔNE	56
SANS FIN	58
SUR LE FIL	60

Maître d'ouvrage :

Canton de Vaud

Représenté par l'entreprise de correction fluviale Rhône 3

Canton du Valais

Service des dangers naturels

Organisateur :

Canton du Valais

Service des dangers naturels

SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Objet du concours

La 3ème correction du Rhône (ci-après « R3 ») doit permettre d'améliorer l'attractivité du Rhône et de ses environs pour la mobilité douce. Le concept de mobilité intègre tous les types de mobilité douce (pédestre, cycliste, rollers et équestre) ainsi que tous les motifs de déplacements (sport, loisirs, détente, pendulaires, promenade urbaine, etc). Dans le cadre de ce concept, trois nouvelles traversées adaptées à la mobilité douce sont prévues dans la MP Chablais.

La nouvelle passerelle de la Gryonne, passerelle publique franchissable à pied, vélo, rollers et cheval représente un axe stratégique pour la mobilité douce de loisirs et la mobilité douce quotidienne de la région. Elle relie les zones urbaines de Bex et Ollon en rive droite et les zones urbaines de Monthey et Collombey (Sud) ainsi que le pôle d'emplois contigu en rive gauche du Rhône. Elle accueille le tracé de l'itinéraire de la route du Rhône qui change de rive pour permettre une renaturation en rive gauche entre Illarsaz et la zone d'activité « Tamoil ».

La passerelle de la Gryonne, objet de ce concours, répond et renforce le 3ème objectif de R3: les aspects socioéconomiques. Elle remplace la passerelle privée CIMO à caractère industriel, aujourd'hui accessible aux piétons uniquement. La passerelle existante est située environ 350m en amont de la future passerelle. Sa démolition ne fait pas partie du présent concours.

Objectifs des Maîtres de l'ouvrage

Les objectifs principaux des MO pour ce projet sont :

- Réaliser la nouvelle passerelle de la Gryonne, appelée à remplacer la passerelle CIMO qui n'est pas adaptée à la mobilité douce, pour permettre d'améliorer l'offre de franchissement du Rhône dans la région du Chablais,
- Présenter une conception structurale et une expression architecturale de qualité avec une intégration adéquate dans le site et dans le paysage,
- Intégrer la passerelle (culées et pile éventuelle)

en tenant compte de l'état actuel du Rhône et de son réaménagement futur (selon état à ce jour du projet R3, notamment la MP Chablais),

- Développer un projet qui soit réaliste en termes de faisabilité et d'économicité et qui minimise l'entretien futur,
- Proposer une méthode de construction rationnelle (phasage des travaux) qui minimise l'impact des travaux avec indication sur leur durée,
- Prendre en compte les intérêts des parties prenantes, notamment les usagers-ères dans le respect de l'environnement,
- Privilégier un ouvrage innovant et respectant les critères du développement durable. Les concepts issus des réflexions touchant à l'économie circulaire et au réemploi sont notamment appréciés,
- Privilégier les constructions en bois indigène (pour référence art. 77 al. 3 de la loi forestière vaudoise). Les Cantons, en tant que propriétaire de forêts, disposent de ressources propres qu'ils entendent proposer dans le cadre de leurs projets, comme favoriser le bois local. Une démarche d'appel d'offres avec fourniture

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours anonyme d'ingénierie et d'architecture, plus précisément un concours de projets dans le cadre d'une procédure ouverte à un degré, au sens des dispositions du Règlement SIA 142 (2009).

Le concours comprend les prestations d'ingénieur civil pour les fondations et les structures, complété par les prestations de conseil en architecture.

Langue

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations à l'issue du concours est le français.

Bases juridiques

La procédure est soumise aux accords, lois et ordonnances suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 15 avril 1994 et annexes (entré en vigueur le 1er janvier 1996 pour la Suisse) (OMC / WTO) ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 1995 (État le 1er janvier 2021) (LMI) ;
- Loi du 15 mars 2023 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (LcAIMP) ;
- Accord intercantonal du 15.11.2019 (état 01.01.2024) sur les marchés publics (AIMP) ;
- Ordonnance du 29.11.2023 (en vigueur depuis le 01.01.2024) sur les marchés publics (OcMP).

Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous-tes les professionnel-le-s établi-e-s en Suisse ou dans un État signataire de l'Accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux bureaux suisses en matière d'accès aux marchés publics. La liste des États qui accordent la réciprocité dans le domaine des marchés publics au titre des accords internationaux de la Suisse [cf. art. 6, al. 3 AIMP 2019] est disponible sur la page de garde du site internet de la plateforme simap.ch (cf. le document intitulé « Liste d'accès au marché » sous la rubrique « Marché Publics /UE, OMC et AELE »).

Les bureaux portant la même raison sociale et dont l'activité est identique, même issus de cantons différents, ne pourront participer qu'à une seule candidature. Si deux bureaux ou plus, se trouvant dans la situation précitée, déposent chacun une offre, toutes leurs offres seront éliminées.

Les bureaux ne portant pas la même raison sociale mais dont l'activité est identique, et dont l'affiliation commerciale, juridique et décisionnelle peut être prouvée, ne pourront inscrire qu'un seul bureau, succursale ou filiale. Dans ce dernier cas, l'organisateur peut demander au soumissionnaire concerné des preuves de son indépendance commerciale, juridique et décisionnelle vis-à-vis d'autres soumissionnaires portant ou non la même raison sociale. Si ces preuves ne sont pas fournies ou qu'elles démontrent une même affiliation, toutes leurs offres seront éliminées.

Cette condition s'applique également à un bureau d'architecture ou à un membre d'un bureau d'architecture. Elle ne s'applique pas aux éventuels spécialistes consultés-es qui peuvent participer à plusieurs candidatures.

Pour participer au concours, l'ingénieur civil et l'architecte doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- Être porteur ou porteuse, à la date d'inscription, d'un diplôme d'ingénieur civil respectivement d'architecte d'une haute école (Écoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zurich - EPF), Hautes Écoles Spécialisées (HES/ETS), Académie d'architecture de Mendrisio (AAM) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence avec les diplômes suisses.
- Être enregistré-e-s, à la date d'inscription, au titre d'ingénieur civil respectivement d'architecte au Registre suisse des professionnels-les de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement, REG A ou REG B, ou à un registre officiel professionnel étranger équivalent.
- Le cas échéant, les ingénieurs civils et architectes porteurs ou porteuses d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre professionnel étranger devront apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses.

En outre, ils et elles doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux ou, le cas échéant, chacun des membres de l'association de bureaux, temporaire ou permanente, soient à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. Ainsi, chaque bureau doit s'engager sur l'honneur par une attestation.

Dans le cas d'un groupement d'ingénieurs et d'architectes associés permanent, c'est-à-dire installés depuis au moins un an à la date de l'inscription au présent concours, il suffit que l'un-e des associés-es remplisse les conditions de participation.

Un-e employé-e peut participer au concours comme associé-e à un bureau si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours, comme concurrent-e, expert-e ou membre du jury. L'autorisation signée de l'employeur devra être annexée à l'inscription.

Critères de jugement

Les projets sont examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Insertion du projet dans le paysage,
- Intégration du projet dans son environnement (culées, murs d'aile, talus, visibilité sortie des passerelles sur route de digue, etc.),
- Compatibilité avec le projet d'aménagement du Rhône de la MP Chablais,
- Qualité de la conception structurale et de son adéquation avec l'expression architecturale,
- Économicité générale du projet incluant également une durabilité élevée, un entretien minimal de l'ouvrage durant toute sa durée d'exploitation et une maintenance facilitée (estimer les coûts annuels de l'entretien de l'ouvrage),
- Options structurelles innovantes.

Écobilan en termes de :

- Quantité de matériaux utilisés pour la construction de la passerelle,
- Émissions de gaz à effet de serre y correspondant,
- Consommation de ressources renouvelables ou réutilisables,
- Durabilité et entretien requis,
- Utilisation de ressources locales, en particulier le bois issu de forêts cantonales ou communales,
- Méthode de construction rationnelle qui minimise l'impact des travaux (phasage des travaux, éventuels ouvrages de déviation de l'eau du Rhône, gestion MD pendant chaque phase de travail) et tient compte des critères spécifiques de l'hydrologie du Rhône (période hautes eaux, période basses eaux).

Le non-respect de certaines contraintes techniques et environnementales conduit à l'exclusion de la procédure de concours. Sont considérées comme contraintes sine qua non :

- Les divers gabarits (hydraulique, du profil de la passerelle, de la digue),
- Le nombre de piles dans le Rhône (au maximum une pile admise),
- Un espace hydraulique libre perpendiculaire à l'écoulement d'au moins 25m entre la pile et la berge,
- L'altitude de raccordement aux digues hors de la fourchette admise,
- Le respect des sites pollués.

Publication

Le concours a été publié sur SIMAP le 16 mai 2025.

Réponses aux questions

Les réponses aux 2 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 13 juin 2025.

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel	M. Eugen Brühwiler Dr. ing. civil dipl. EPF / SIA, Professeur honoraire EPFL, spécialiste de la maintenance, construction et sécurité des ouvrages existants
Vice-président et membre non professionnel	M. Vincent Pellissier Ingénieur civil EPFL/SIA, Dr. ès sc. EPFL
Membres professionnels indépendants du Maître de l'ouvrage (par ordre alphabétique)	Mme Mylène Devaux Ingénieur civil EPF, Dr ès Sc, Professeure HES associée, HEIA-FR, Fribourg
	Mme Marie-Hélène Giraud Architecte-paysagiste FSAP, urbaniste FSU, Triporteur, Nyon
	M. Guillaume Henry Architecte EPFL SIA FAS, Fruehauf, Henry & Viladoms SA, Lausanne
	M. Laurent Savioz Architecte FAS HES, savioz fabbrizzi architectes Sàrl, Sion
Membres professionnels représentants du Maître de l'ouvrage (par ordre alphabétique)	M. Florian Aubry Ingénieur civil HES, chef de groupe Bas-Valais, section Rhône et Léman, SDANA, VS
	M. Eric Duc Ingénieur civil HES, Ingénieur cantonal suppléant et chef de la section Planification des infrastructures, SDM, VS
	Mme Marianne Gfeller Cheffe de section Rhône 3, DGE-EAU, VD
	M. Pierre-Yves Gruaz Directeur général, DGMR, VD
	M. Philippe Venetz Architecte HES-SIA, architecte cantonal, chef du service immobilier et patrimoine SIP, VS
	M. Emmanuel Ventura Architecte cantonal, VD
Membres non professionnels	M. Fabrice Thétaz Président de Monthey
Membres suppléants : Suppléants professionnels	M. Sébastien Domon Chef de la division infrastructures, DGMR, VD
	M. Karim Laribi Ingénieur EPF, section Rhône et Léman, SDANA

Suppléant non professionnel

M. Alberto Cherubini
Syndic de Bex

Spécialistes conseils

M. Florent Poulin
Ingénieur mobilité douce, section planification et gestion des infrastructures (INFRA), SDM

M. Sina Nabaei
Ingénieur ouvrages d'art, section planification et gestion des infrastructures (INFRA), SDM

M. Stéphane Corthay
Chef section ouvrages d'art et dégâts des forces de la nature, DGMR, VD

M. Jean-Marc Rey
Géologue, bureau Geoval ingénieurs-géologues SA, Sion

M. Thomas Jusselme
Professeur HES, HEIA-FR, Fribourg

Secrétaire de la procédure du concours

M. Alfred Squaratti
Ing. Civil Dipl. EPFZ/SIA, Alfred Squaratti Consulting Sàrl (BAMO)

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnel-le-s, dont la moitié au moins sont indépendant-e-s du maître de l'ouvrage.

EXAMEN ET DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

21 projets ont été retournés dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Les projets remis respectent les prescriptions, à l'exception des projets n°6 et n°8 qui ont placés des massifs d'ancrage à l'intérieur des sites pollués.

L'examen technique des projets portant sur les thématiques de la mobilité douce, de la conception des ouvrages d'art, du développement durable et des sites pollués a été réalisé par les spécialistes conseils susmentionnés entre le 2 et le 6 octobre 2025.

Jugement

Le jury s'est réuni une première fois le mercredi 8 octobre 2025 puis le 30 octobre 2025 à la Halle de Novassalles, Chemin de Novassalles 5, 1860 Aigle.

Analyse de détail des projets

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 21 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury a admis les 21 projets au jugement, y compris les projets n°6 et n°8.

1^{er} tour d'élimination

Au premier tour le jury a apporté une attention particulière aux aspects fonctionnels de la passerelle et des espaces au droit des culées. La conception de la structure porteuse et la matérialisation de la passerelle ont également été examinées.

Les 10 projets suivants ont été éliminés à l'issue du 1^{er} tour :

N°03	GRUES HAUBANNEES
N°04	ECOPONS
N°07	PAUL
N°09	LE VENT QUI SIFFLE
N°10	LA LIBELLULE
N°11	COSINUS
N°12	ÉCHO
N°16	FENETRE SUR RHONE une
N°19	RHÔNE
N°21	SUR LE FIL

2^{ème} tour d'élimination

Au deuxième tour, le jury a porté une attention particulière aux besoins du Maître d'ouvrage. Il a étudié plus en détail la qualité des espaces extérieurs (parcours et paysage) et la compatibilité générale du projet au site. La pertinence de la conception de la structure porteuse, la matérialité des ouvrages et les aspects liés au développement durable ont été attentivement examinés.

Les 4 projets suivants ont été éliminés à l'issue du 2^{ème} tour :

N°02	GRYPBASHI
N°05	PLACE AU RHÔNE
N°13	LE PAYSAGE DU FUTURE
N°17	OXYDO

3^{ème} tour d'élimination

Le jury a encore une fois examiné la qualité des espaces extérieurs (parcours et paysage) ainsi que la pertinence du projet de la passerelle par rapport aux critères du développement durable.

Les 2 projets suivants ont été éliminés à l'issue du 3^{ème} tour :

N°01 SIMPLEXITE
N°20 SANS FIN

4^{ème} tour d'élimination

Le jury a porté une attention particulière aux forces et qualités des projets restants par rapport à tous les critères de jugement.

Les 2 projets suivants ont été éliminés à l'issue du 4^{ème} tour :

N°06 DELTA
N°08 OISEAU DANS L'ESPACE (vert d'eau)

Repêchage

Au terme des quatre tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il a confirmé ses décisions et n'a repêché aucun projet.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 110'000.- TTC pour attribuer entre trois et cinq prix et mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Rang	Prix	n°	Devise	Montant
1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	14	LARUS	45'000.- TTC
2 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	15	SUPERLEGGERA	40'000.- TTC
3 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix	18	SILVA	25'000.- TTC

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner la qualité et la diversité des projets proposés et a salué l'effort et l'engagement investis par les participants. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la distinction des propositions des participants. Il relève que les 21 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

Le jury a débattu sur la qualité des espaces et des parcours créés par les projets ainsi que sur l'inscription de la passerelle dans le paysage. En plus, le concept et les aspects « structure porteuse et matériaux » ont été évalués, avec une attention particulière à l'écobilan et aux coûts de construction.

Au terme des discussions et à l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°14 "LARUS" la poursuite des études en vue de sa réalisation. Le jury a particulièrement apprécié la qualité architecturale et l'efficacité technique de cette passerelle élancée et discrète qui s'insère dans le paysage avec en profil une courbe tendue élégante entre les deux rives. Ce projet permet une présence affirmée et discrète de la passerelle dans le paysage. L'acier patinable souligne la pureté et la simplicité de la géométrie et confère à l'ouvrage une identité sobre et intemporelle. Ce projet répond donc au mieux aux objectifs et aux exigences formulées.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour les efforts consentis, la créativité affichée et leur contribution à cette démarche intellectuelle.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le mardi 18 novembre 2025 à 10h00** à la Halle de Novassalles, Chemin de Novassalles 5 à Aigle.

Les projets seront ensuite exposés du 19 novembre jusqu'au 27 novembre 2025, week-end non compris, de 16h30 à 19h00 à la Halle de Novassalles. Entrée libre.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet N°14 « Larus » et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Membres du jury

M. Eugen Brühwiler



M. Vincent Pellissier



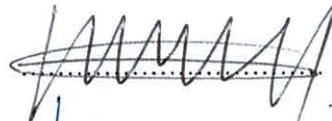
Mme Mylène Devaux



Mme Marie-Hélène Giraud

excusée

M. Guillaume Henry



M. Laurent Savioz



M. Florian Aubry



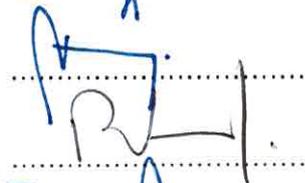
M. Eric Duc



Mme Marianne Gfeller



M. Pierre-Yves Gruaz



M. Philippe Venetz



M. Emmanuel Ventura



M. Fabrice Thétaz



Membres suppléants

M. Sébastien Domon

excusé

M. Karim Laribi



suppléant de Mme Marie-Hélène Giraud

M. Alberto Cherubini

excusé

LES PROJETS



N°14 LARUS

1^{er} rang / 1^{er} prix

MASOTTI & ASSOCIATI SA

Collaborateurs Guidotti Sebastiano, Masotti Giorgio, Giorgi Paolo, Grimoldi Mattia

HÄMMERLI & CACCIA SAGL

Collaborateurs Hämmerli Boris, Caccia Cosimo

Le projet *Larus* met en place le dispositif simple d'un pont franchissant le Rhône à l'aide d'une pile centrale. Un tablier fin est supporté par un caisson métallique à hauteur variable. L'ensemble de la structure, très fine au niveau des culées, s'épaissit progressivement jusqu'à la pile centrale. Il en résulte un élancement et une élégance qui, combinée avec des garde-corps à barreaudage, permet une présence affirmée mais discrète de la passerelle dans le paysage. L'acier patinable souligne la pureté et la simplicité de la géométrie et confère à l'ouvrage une identité sobre et intemporelle.

Du point de vue des futurs usagers, la proposition présente des visibilitées très dégagées sur le Rhône. Les pentes de l'ouvrage sont faibles avec un dénivelé global de l'ordre de 2 mètres qui permettra de le franchir aisément. Les intersections avec les chemins de digue ont été travaillées pour représenter spatialement ces espaces de convergences. Les aménagements simples qui y sont proposés permettent une appropriation des lieux à la fois pour le loisir et les déplacements quotidiens.

Sur le plan constructif la structure porteuse d'un système « tablier-pile » à deux travées identiques, consiste en un double-caisson en acier patinable à hauteur et largeur variable qui se pose sur une pile en béton armé au milieu du fleuve. Le revêtement choisi est traditionnel avec une étanchéité LBP et de l'asphalte coulée.

La hauteur maximale est de 1,7m sur pile et diminue de part et d'autre de la pile à 0,35m au droit des culées. Ainsi, la poutre d'une longueur totale de 134m est optimisée pour arriver à un élancement prononcé, en moyenne de $l/65$. L'empreinte visuelle dans le paysage fluviale est minimisée.

Les deux poutres en acier sont facilement réalisables avec les méthodes actuelles de la fabrication de tronçons en acier soudés et relativement légers pour être manœuvrés lors du transport et du montage in-situ.

Le montage de la structure métallique est prévu par levage avec des grues mobiles depuis le sol, ainsi qu'à l'aide de quatre appuis provisoires (piliers). Deux d'entre eux seront mis en place sur un remblai supplémentaire dans le lit du Rhône. Ceci implique qu'une réalisation en basses-eaux sera nécessaire en assurant une section d'écoulement suffisante.

L'écobilan de ce projet est évalué comme « plutôt bon ». Le jury a particulièrement apprécié la qualité architecturale de cet ouvrage élancé et discret qui se subordonne à l'environnement.

N°14 LARUS

CONCEPTION DU FRANCHISSEMENT

Concept général

Le franchissement est conçu par un geste discret entre les berges du Rhône dominant continûment aux chemins des digues. Cela avec une géométrie longitudinale qui assure une vision régulière du cheminement sur toute sa longueur, harmonieuse dans son ensemble et qui donne une sensation de régularité et de bien être aux usagers.

Esthète : pesante typique, jeu contrasté



La définition de la superstructure (tablier) est avant tout subordonnée au respect des contraintes. Déterminante, est la situation au droit de la culée de digue de rive droite. Lors de la conception du franchissement, elle devient un élément qui doit s'adapter au mieux à ces différentes exigences.

Cela conduit à réduire à l'essentiel l'expression architecturale de l'ouvrage composant le franchissement qui se concrétise par un tablier mince, symétrique, avec une pile au centre.

Esthète : pesante typique, jeu contrasté



La ligne définie par le tablier suit les formes subtiles de la mouette ... (cf. Larus), présente dans le bassin du lac Léman et qui ... survole au fil de l'eau ... du Rhône jusqu'à son estuaire.



La simplicité et la continuité donnent force au geste de liaison et créent un constant dialogue entre le site et la nouvelle construction, ainsi que son harmonieuse intégration au contexte général.

Ces principes deviennent le thème de conception auquel tous les éléments structurels sont subordonnés.

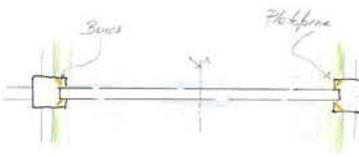
Croisements (plateformes) / implantation culées

La conception des culées suit les principes d'une discrète intégration aux berges, avec des dimensions réduites au strict nécessaire et dont l'expression doit répondre au système porteur.

- En élévation
À fin de respecter les limites en élévation dictées par le gabarit hydraulique (intradon), ainsi que les dimensions des conduites.
- En plan
L'axe du bras respect les points fixés par le MO, au droit des culées.
- * Culées
Au droit des culées, la jonction et le croisement aux chemins / routes existantes doit se faire en conditions optimales de sécurité.

De plus, la proposition de prévoir aux jonctions des "plateformes", proposées en béton armé et intégrées aux culées, suffisamment abaissées et de simple lecture / compréhension par les usagers.

Proposition qui permet l'intégration d'espaces de détente équipés (benches)



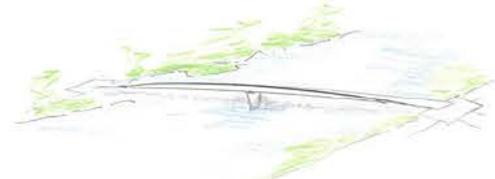
I en sort un dessin équilibré soit par les dimensions, la géométrie précise ainsi que du point de vue fonctionnel et des relations avec l'environnement.

INSERTION AU CONTEXTE

La passerelle s'exprime par sa simplicité, la symétrie ainsi que discrétion / finesse et élancement, à travers un geste qui relie et harmonie les deux rives. Elle s'inscrit dans ce contexte de manière précise, rationnelle et rigoureuse.

Les formes du tablier, de la pile et des culées sont simples et épurées; elles sont conçues sans aucun artifice de décoration. La simplicité des formes se répète sur l'ensemble de l'ouvrage et devient un thème de conception auquel tous les éléments structurels sont subordonnés.

La simplicité du projet donne force au geste constructif et oriente un dialogue entre le site et la nouvelle construction.

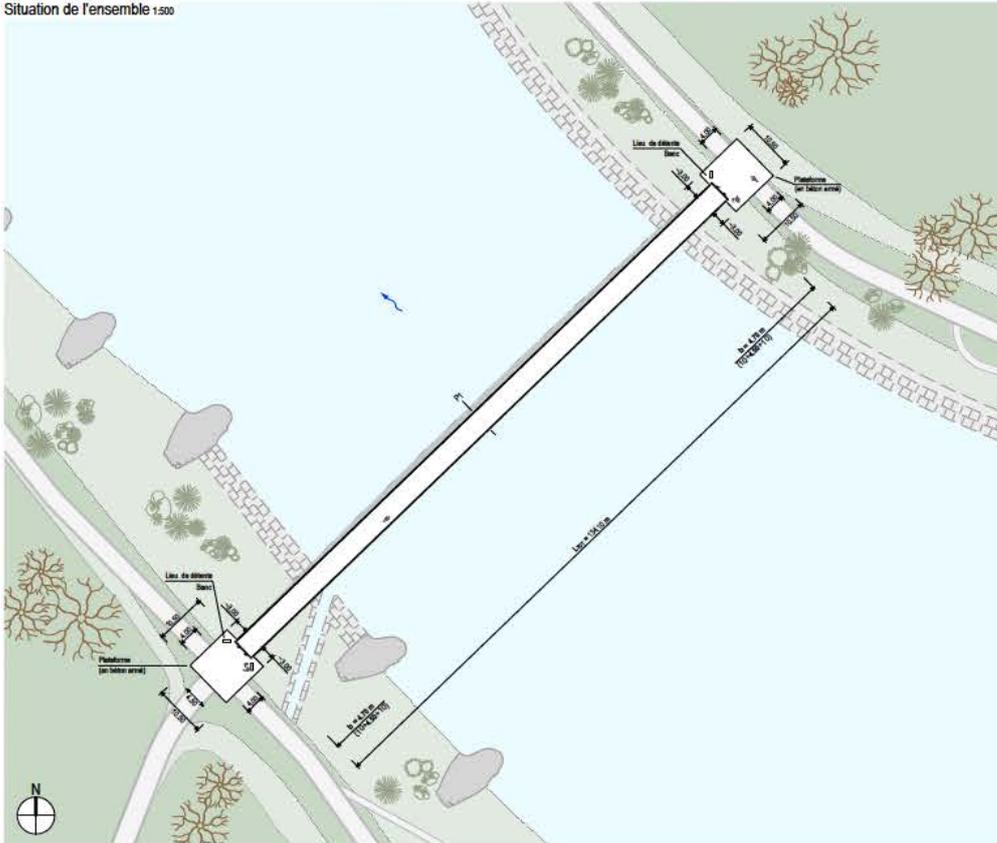


L'adoption d'une pile au centre et d'un tablier formé par un couple de petits caissons en acier, permet de réduire son épaisseur donnant lieu à une forme qui s'intègre harmonieusement dans le concept structurel et architectural très sobre du projet. Le recours à un garde-corps avec fers pleins, permet une agréable ouverture visuelle vers le Rhône et accentue la simplicité supermoderne.

En résumé, le concept d'intégration de l'ouvrage a été élaboré sur la base des critères suivants:

- projeter un franchissement construit par un ouvrage qui s'intègre harmonieusement dans le site par sa simplicité et la légèreté de ses formes;
- éviter les solutions avec éléments porteurs situés au-dessus du cheminement en laissant complètement libre la vision du paysage aux usagers et faciliter l'intégration de l'ouvrage dans le site;
- adopter une superstructure efficace; formée par des petits caissons en acier de façon à réduire son épaisseur;
- concevoir un tablier symétrique en variant le tableau selon les exigences structurelles;
- respecter les différentes contraintes d'implantation des culées / pile, etc. indiquées dans le cahier des charges.

Situation de l'ensemble 1:500



Conception structurale / constructive

La recherche de la simplicité et d'un tablier mince ont conduit à proposer une superstructure en acier constituée par deux caissons à hauteur variable et longueur constante, supportées par une pile au centre. Cela permet de réduire l'impact paysager, faciliter l'entretien / phases de chantier et réduire les coûts de construction.

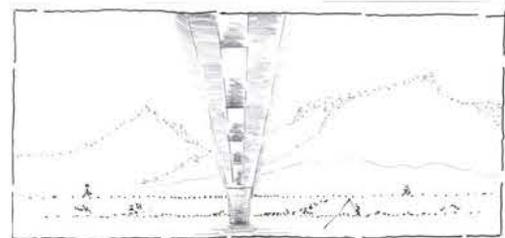
Il en résulte une superstructure sur trois appuis, avec proposition de connexion "pile-tablier", donnant lieu à un système "sacro-inertiel" avec une sensible réduction des contraintes / entretiens.



L'analyse structurelle démontre la faisabilité de la solution proposée, ainsi que des bonnes marges d'optimisations. Les alignements adoptés permettent d'adopter un comportement structurel approprié avec un tablier très efficace soit au niveau statique que dynamique.

En élévation l'intradon suit la géométrie dictée par les contraintes (gabarit hydraulique, etc.) selon une ligne horizontale; l'estradon se développe pas une parabole selon les exigences structurelles.

La structure portuée est légère et se compose par des éléments amples; ce qui facilite la fabrication / transport et le montage avec des nuances limitées.



La face inférieure du tablier se présente sobre ce qui expriment clairement le système porteur principal avec des entretroises qui donnent un rythme à cette vision.

SYNTHÈSE

Le franchissement est conçu par un geste continu entre les berges du Rhône. Cela avec une géométrie longitudinale régulière, visant à assurer continuité aux cheminement le long des digues lors de la traversée.

La passerelle, par symétrie et finesse s'intègre harmonieusement dans le concept. Le "nouvel ouvrage" résulte en équilibre dans le milieu et s'inscrit de manière précise, rationnelle et rigoureuse.

La qualité générale des aménagements et des finitions contribuent à rendre agréable la promenade et la convivialité entre vélos et piétons. Les usagers qui se baladent le long de la nouvelle jonction peuvent jouir d'un horizon libre, avec une vision complète et transparente en dessous du cheminement.

En conclusion, le choix d'un ouvrage sobre dont les formes sont très simples, réduites à l'essentiel, permet de répondre de manière optimale au souci majeur d'une intégration harmonieuse dans le site. Cela à travers un geste simple, clair et bien affirmé et facilement lisible sur l'ensemble du franchissement, ce qui minimise l'impact visuel.



Concept de la traversée

En élévation, la recherche d'une ligne continue, discrète, juste perceptible qui permet de relier les deux berges du Rhône et qui s'intègre le plus horizontalement possible par rapport au terrain naturel et au fil de l'eau.

L'expression structurelle

La recherche d'une expression de transparence de la superstructure, vise à mettre en relation l'eau, l'air et le terre concept qui fait référence aux formes géométriques par une noueille [Laf. Larus] qui s'envole et se pose. Ce geste se matérialise à travers un élément presque imperceptible, qui ouvre l'espace à franchir.



Devis un sens transversal, la recherche de la légèreté s'exprime par l'adoption d'un profil porteur mince, basé sur des structures cellulaires typiques des ailes des planeurs, où les composantes «portance/résistance/dynamique» doivent être constamment en équilibre.

Perception de transparence et simplicité

Objectif: élément minimaliste, linéaire et harmonieux
Aucun élément porteur au-dessus du tablier: horizon libre

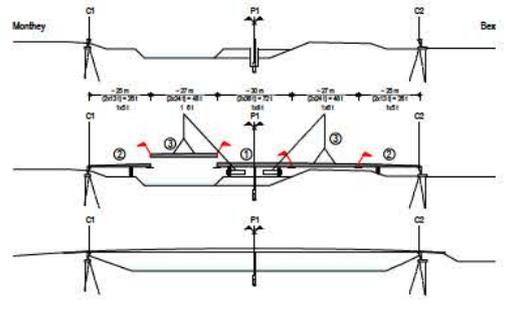
La passerelle s'intègre dans le paysage avec sa forme singulière et éfilée en élévation. Un élément qui cherche la transparence, son intégration environnementale, avec une construction économique, d'entretien minimal et de longue durée de vie.

EN QUELQUES MOTS:

- franchissement conçu par un geste bien affirmé qui donne continuité aux cheminements depuis les digues, selon un parcours intégré, confortable avec espaces de qualité
- ouvrage sobre, essentiel, avec des formes simples qui minimisent l'impact visuel: harmonieuse insertion au contexte
- respect des contraintes; structure porteuse efficace, réduit emploi matériaux / recyclables
- coûts de construction / entretien favorables, durabilité élevée
- mode opératoire simple / expérimenté, éléments simples / légers

Méthode de construction

Début voir: "Rapport technique"



Passerelle de la Gryonne: Monthey (VD) - Bex (VS)

- Situation de l'ensemble 1:500
- Méthode de construction



Larus

N°15 SUPERLEGGERA

2^{ème} rang – 2^{ème} prix

MPIC MUTTONI ET PARTENAIRES INGÉNIEURS CONSEILS SA

Collaborateurs Aurelio Muttoni, João Simões, Diego Hernandez

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA

Collaborateurs Christian Dumoulin, Laurent Pitteloud

PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES

Collaborateurs Pierre-Alain Dupraz, Giorgio Braga, Nicola Chong, David Rodriguez Amor, Baris Kansu, Arthur Piaget

IN SITU SA

Collaborateur Emmanuel Tonetti

BMG SOLUTION SA

Collaborateur Mathias Girel

La passerelle joue sur la finesse de ses éléments constructifs en tirant parti des qualités du CFUP. L'approche choisie est une passerelle d'une longueur de 139m, élancée et discrète pour valoriser l'environnement. Son expression évoque les ouvrages à voussoirs classiques, tout en offrant une mise en œuvre novatrice grâce à un matériau contemporain. Sa présence discrète et ses proportions élégantes s'accordent naturellement au contexte. La passerelle semble avoir toujours fait partie du paysage.

Du point de vue des futurs usagers, la proposition présente des visibilitées également très dégagées sur le Rhône. Les pentes de l'ouvrage sont plutôt faibles (maximum 4%) et le dénivelé global d'environ 2,5 mètres permettra de le franchir aisément. Les intersections avec les chemins de digue sont simples et offrent une bonne visibilité à chacun des itinéraires, ce qui représente un gage de sécurité pour tous.

Sur le plan constructif la structure porteuse d'un système « tablier-pile » intégral à deux travées est entièrement en Composite Cimentaire Fibré Ultra-Performant CFUP armé précontraint avec une précontrainte extérieure positionnée sous la dalle et entre les deux âmes inclinées. Le tablier est composé de voussoirs identiques d'une

hauteur constante de 1,2m d'une section en double T. Au droit de la pile centrale (conçue en béton armé), ce tablier est soutenu et renforcé par une « poutre d'appui » précontrainte à âme unique, disposée partiellement à l'intérieur du tablier et clavée avec le tablier, ainsi que liée avec la pile au milieu du fleuve. Ainsi, la partie centrale est logiquement accentuée d'un point de vue statique et les moments de flexion positifs dans le tablier en travée sont similaires aux moments négatifs sur la pile.

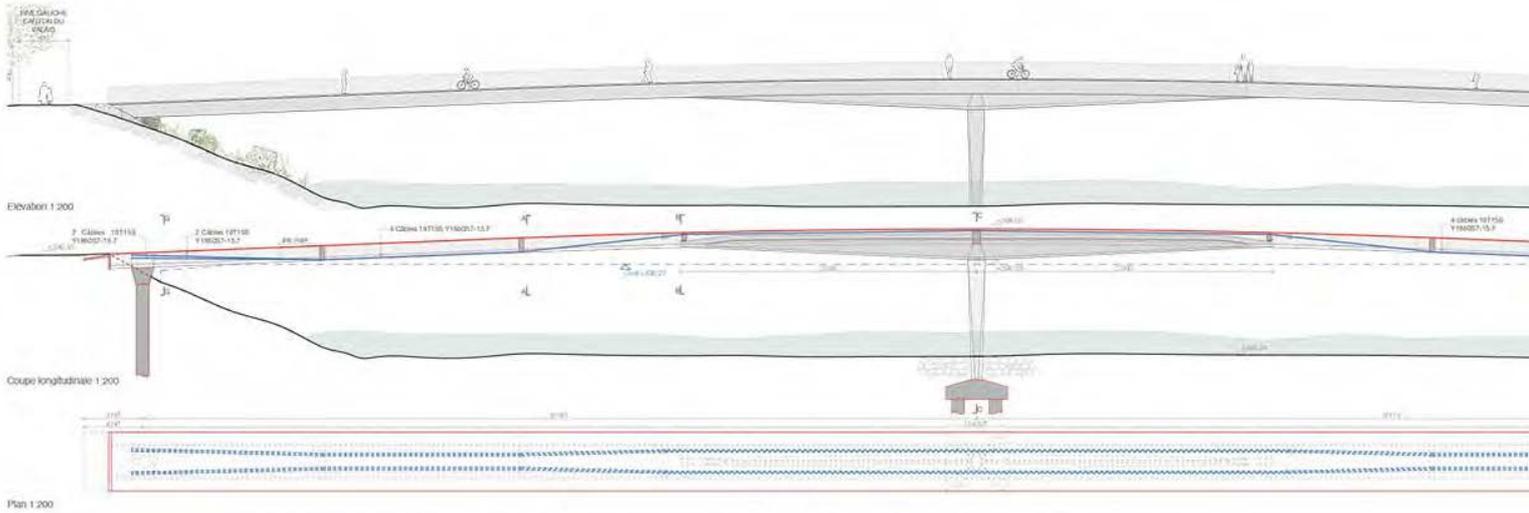
Cette conception astucieuse d'une structure monolithique est techniquement efficace, également d'un point de vue de la méthode de construction, et convainc par sa rigueur. Ce concept structural permet une passerelle durable à faible entretien.

L'exécution de la pile réalisée dans une première étape nécessite la construction du rideau de protection avec des palplanches. Cette phase d'exécution devra être effectuée en période de basses-eaux du Rhône. La mise en place des travées par une grue mobile permet ensuite de ne plus intervenir dans le lit du Rhône. L'élargissement du Rhône pourra finalement être réalisé lorsque la passerelle de mobilité douce sera achevée.

L'écobilan de ce projet est évalué comme « bon ».

Le jury a été séduit par cette passerelle qui joue sur la finesse de ses éléments constructifs en tirant parti des qualités du CFUP.

N°15 SUPERLEGGERA



Vue sous l'ouvrage



Vue sur le rive

N°18 SILVA

3^{ème} rang – 3^{ème} prix

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401

Collaborateur Pathé Julien

AIA INGÉNIERIE

Collaborateur Antoine Perceval

DARE ARCHITECTES SÀRL

Collaboratrices Bugaud Delphine, Baudin Lauranne, Blanchard Eloïse

Silva propose une structure mixte associant une poutre en bois lamellé-collé à une dalle en CFUP. La massivité de la poutre en bois est atténuée par des retraits progressifs, qui créent un relief et un jeu d'ombre. Du côté des berges, le parapet en CFUP est haut et s'affine à mesure qu'il s'approche de la pile centrale, tandis que la proportion de la partie en bois évolue inversement. Cette variation de volumes confère à la passerelle une expression dynamique.

L'ouvrage utilise partiellement les garde-corps comme structure porteuse. La proposition a été travaillée pour offrir aux usagers une visibilité sur le Rhône (hauteur en béton de 26 à 96 cm) et des visibilités dégagées aux abords des chemins de rive, gage de sécurité pour tous. Les pentes de l'ouvrage sont plus élevées mais restent dans le cadre fixé par le cahier des charges.

Sur le plan constructif la structure porteuse du tablier d'une longueur de 136 m est un système « tablier sur pile » à deux travées continues de 68 m avec une section mixte bois – CFUP qui repose sur une pile centrale en béton armé.

La partie du tablier en bois consiste en deux blocs massifs en bois lamellé-collé BLC GL28H de mélèze, ayant une hauteur maximale de 2,6 m. Afin de limiter le contact avec l'eau de pluie, les faces latérales ont un fruit de 30° ce qui confère une texture particulière des faces.

La dalle en CFUP armé, d'une importante épaisseur variant de 14 à 18 cm, forme la partie supérieure du tablier. Elle augmente la rigidité structurelle du tablier par l'effet mixte bois-CFUP et protège le bois par rapport à l'eau. Au droit des moments négatifs sur piles, une précontrainte est appliquée dans la dalle de CFUP. La surface de marche est obtenue par un saupoudrage de sable de quartz sur la couche finale de CFUP fraîchement coulée.

Les parapets en CFUP armé émergent latéralement au-dessus de la dalle, et leur hauteur varie pour être minimale (0,4 m) sur la pile centrale où le bois est dominant et maximal (1,1 m) au droit des culées. Le bois est réduit à une hauteur de 0,3 m seulement. La variation en hauteur des deux matériaux influence de manière prépondérante et favorable l'aspect visuel du tablier mixte.

Les deux poutres en bois BLC massif sont fabriquées en 5 tronçons de longueurs de 20 m à 36 m, connectées in-situ « bout-à-bout » par des connecteurs mécaniques en acier. Les deux poutres massives en BLC sont reliées par des entretoises et connecteurs en acier. Le montage des éléments est réalisé avec une grue depuis une estacade provisoire.

Le phasage d'exécution a été réfléchi avec un Rhône déjà élargi. Des ouvrages provisoires dont une estacade métallique fondée sur pieux métalliques battus dans le Rhône, ainsi que quatre appuis provisoires sont proposés pour l'exécution de la passerelle. La durée de la présence de ces entraves à l'écoulement du Rhône sont problématiques en cas de crue ou si la phase d'exécution sort de la période des basses-eaux.

La passerelle séduit par le contraste visuel des matériaux apportant ainsi une finesse à l'ouvrage relativement massif par ses dimensions.

L'écobilan de ce projet est évalué comme « très bon ».

Le jury salue la démarche d'utiliser du bois issu des forêts locales permettant de privilégier un ouvrage à faible empreinte carbone en cohérence avec les principes de circularité portés par le projet R3.



Plan de situation 1:500

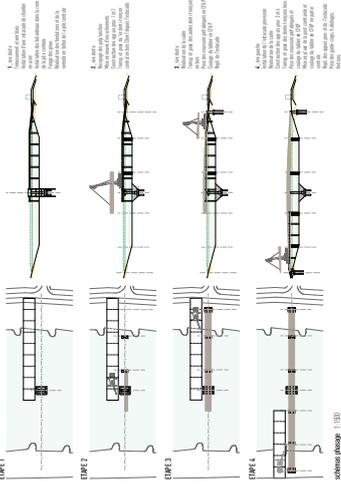
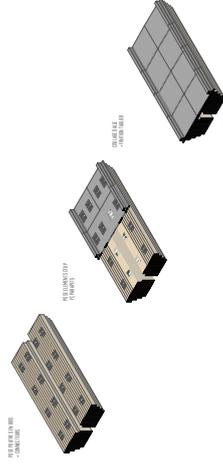
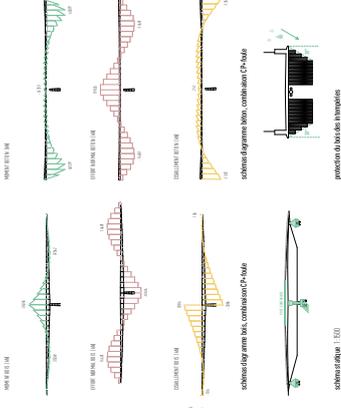


schéma planage 1:500



projection de l'édifice 1:500



projection de l'édifice 1:500



Cartographie d'usage prévue par le règlement de zonage

Remarque sur le site

Le projet de construction s'inscrit dans un environnement naturel remarquable, caractérisé par une biodiversité élevée et une flore et une faune riches. Le site est situé dans une zone protégée, ce qui implique des contraintes strictes en matière de préservation de l'environnement. Les études de faisabilité ont permis d'identifier les enjeux et de proposer des solutions adaptées pour concilier développement et préservation de l'environnement.

Un projet au cœur de la nature

La conception architecturale vise à intégrer harmonieusement le bâtiment dans son environnement naturel. Les matériaux choisis sont naturels et locaux, favorisant une architecture durable et respectueuse de l'écosystème. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser le bien-être des occupants.



Un programme au cœur du paysage local

Le projet répond à un programme d'habitat collectif de qualité, offrant des logements modernes et confortables. Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales et créer un sentiment de communauté. Les équipements sont adaptés aux besoins des habitants, favorisant un mode de vie équilibré et agréable.

Un projet durable et innovant

Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les solutions techniques innovantes ont été adoptées pour réduire la consommation d'énergie et l'impact carbone du bâtiment. Les matériaux utilisés sont durables et recyclés, favorisant une architecture responsable et respectueuse de l'environnement.

Approche technique et constructive

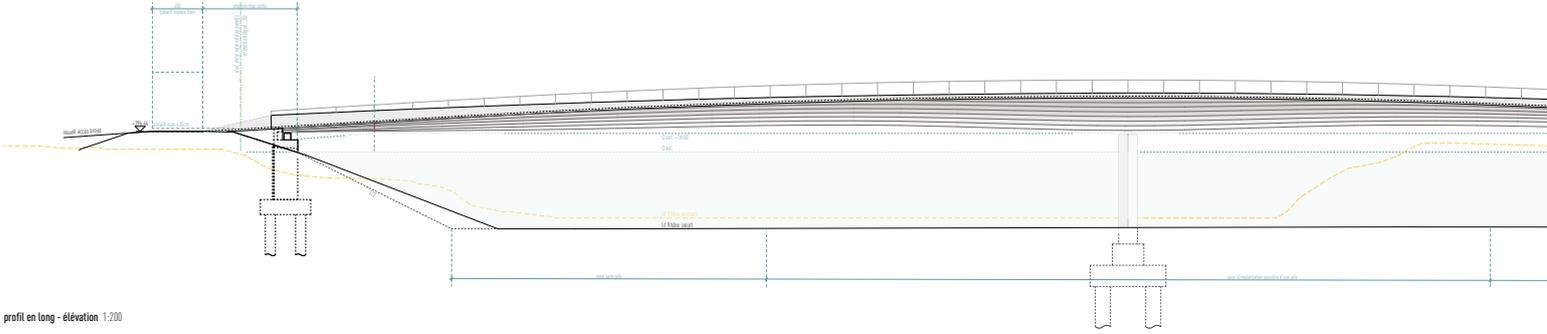
La construction repose sur une approche technique et constructive innovante. Les solutions techniques ont été choisies pour garantir la qualité de construction et la durabilité du bâtiment. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et respectueux de l'environnement. Les détails constructifs ont été soigneusement étudiés pour assurer la performance et la fiabilité du projet.

SILVA

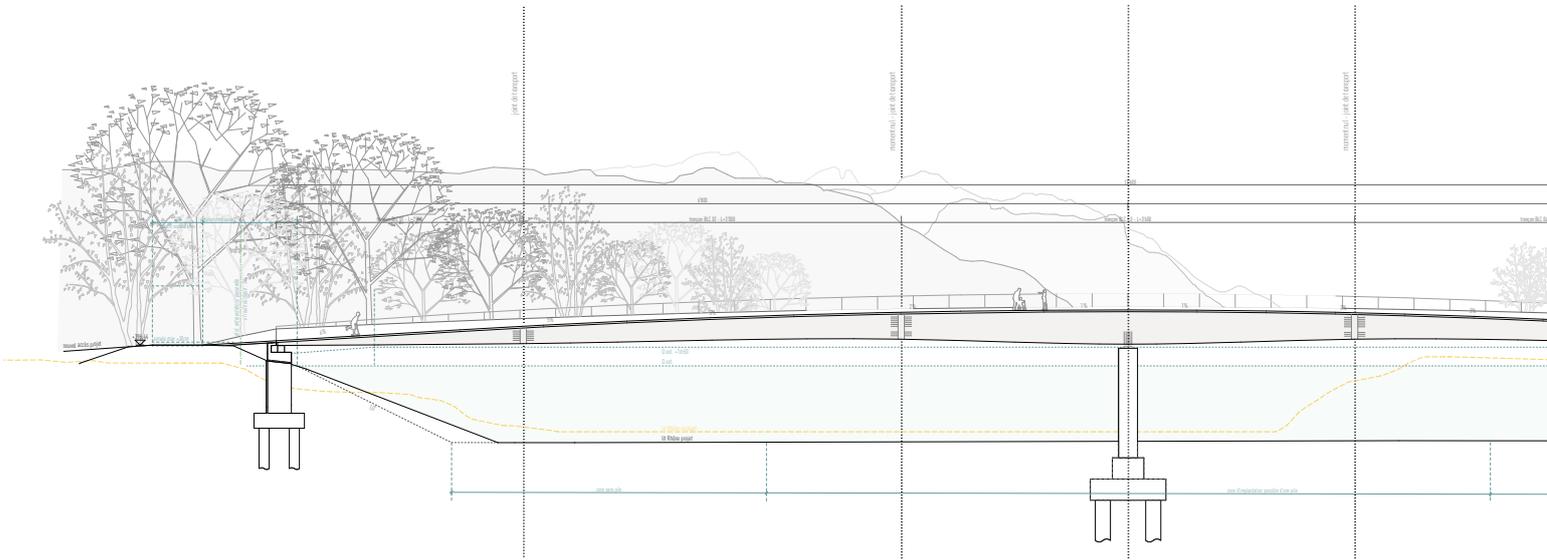
CONCEPTS ET PROJETS - POSSIBILITÉ DE L'ADAPTATION



N°18 SILVA

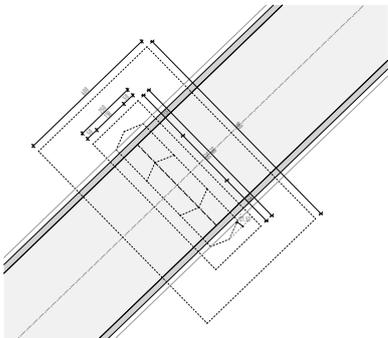


profil en long - élévation 1:200

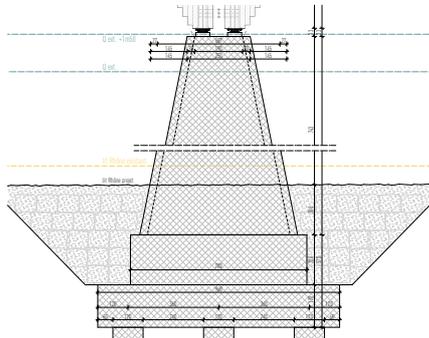


coupe longitudinale 1:200

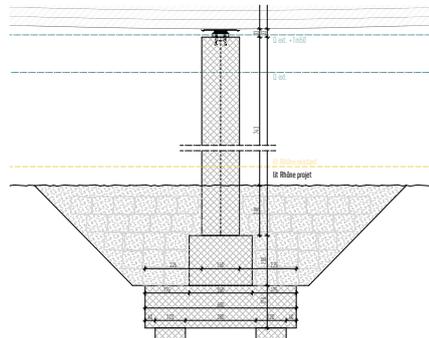
La section de pile est pensée brasée en rapport aux portées de charges singulières sous le flux du Rhône. La fondation est pensée/taillée par encochement pour les signes d'affouillements et de transport solides du Rhône.



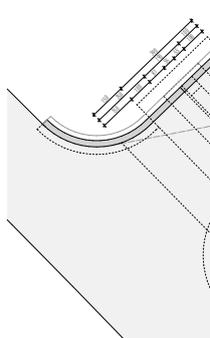
situation pile 1:100



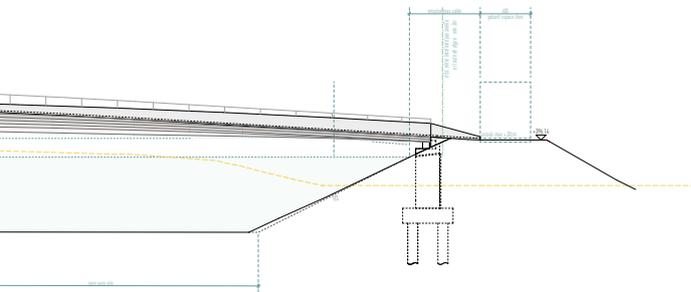
coupe trans. pile 1:100



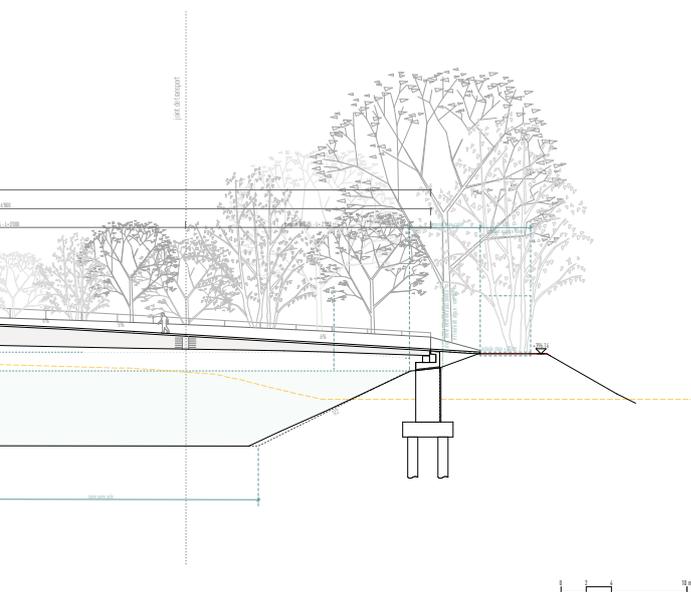
coupe long. pile 1:100



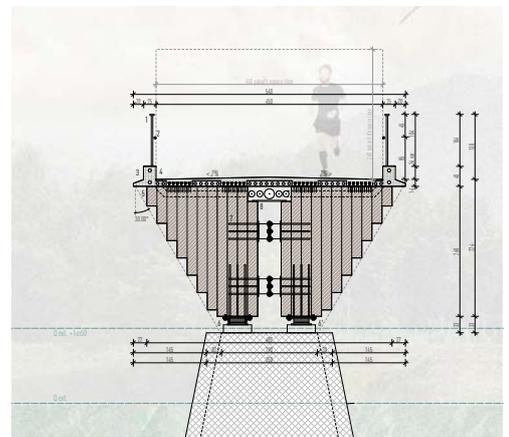
plan culée 1:100



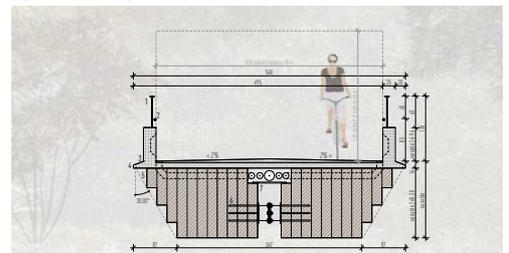
- 1_garde-corps hauteur 130cm, lisse supérieure fer plat ép. 20mm, treillis Jakob
- 2_main-courante hauteur 85cm, tube rond 40mm
- 3_garde-corps + dalle de support CFUP, hauteur variable, min. 26cm post-contrainte 7715s x4 latérales et post-contrainte 4715s x22
- 4_tablier CFUP coulé connexion moute 14-18 cm, couche de finition CFUP 30 mm saupoudré de sable de quartz + couche de base CFUP 110mm
- 5_tablier lamellé-collé bois 1/2 bloc BLC GL28h cl. 3 mélèze
- 6_appuis néoprène blocage X,Y
- 7_assemblage entre 1/2 blocs bois scellement tiges par résine
- 8_conduites DN 200 eau potable + 2x DN 120 tubes de réserve + 2x DN 120 canalisations récupération eaux de surface



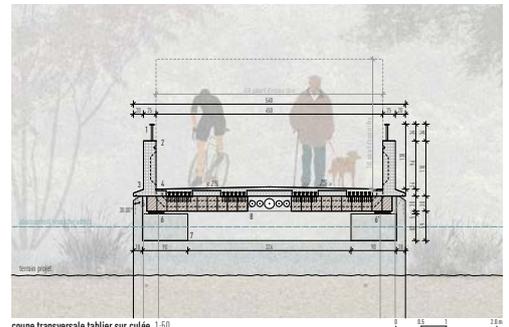
- 1_garde-corps hauteur 130cm, lisse supérieure fer plat ép. 20mm, treillis Jakob
- 2_main-courante hauteur 85cm, tube rond 40mm
- 3_garde-corps + dalle de support CFUP, hauteur variable, min. 26cm
- 4_tablier CFUP coulé connexion moute 14-18 cm, couche de finition CFUP 30 mm saupoudré de sable de quartz + couche de base CFUP 110mm
- 5_tablier lamellé-collé bois 1/2 bloc BLC GL28h cl. 3 mélèze
- 6_assemblage entre 1/2 blocs bois scellement tiges par résine
- 7_conduites DN 200 eau potable + 2x DN 120 tubes de réserve + 2x DN 120 canalisations récupération eaux de surface



coupe transversale tablier sur pile 1:50

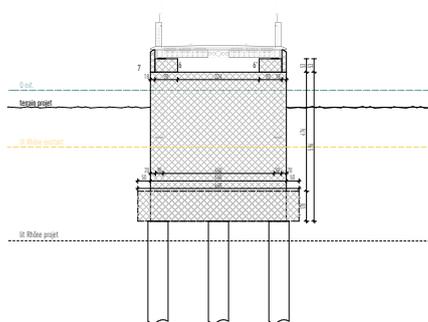
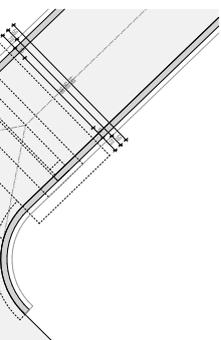


coupe transversale tablier sur joint de transport 1:50

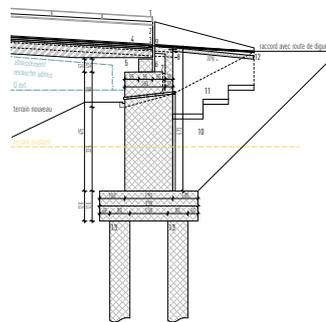


coupe transversale tablier sur culée 1:50

- 1_garde-corps hauteur 130cm, lisse supérieure fer plat ép. 20mm, treillis Jakob
- 2_main-courante hauteur 85cm, engravure dans parapet CFUP 40mm
- 3_garde-corps + dalle de support CFUP, hauteur variable, min. 26cm
- 4_tablier CFUP coulé connexion moute 14-18 cm, couche de finition CFUP 30 mm saupoudré de sable de quartz + couche de base CFUP 110mm
- 5_tablier lamellé-collé bois 1/2 bloc BLC GL28h cl. 3 mélèze
- 6_appuis néoprène blocage Z, glissant X,Y
- 6'_appui néoprène blocage Z, glissant X,Y
- 7_culée BA coulée sur place, cunette de récolte des eaux de surface
- 8_conduites DN 200 eau potable + 2x DN 120 tubes de réserve + 2x DN 120 canalisations récupération eaux de surface
- 9_joint de dilatation avec remplissage résine, largeur 75mm
- 10_rembai compact
- 11_fondation mur courbe
- 12_finition en encastrement
- 13_pieux ø 80cm



coupe trans. culée 1:100



coupe long. culée 1:100

SILVA

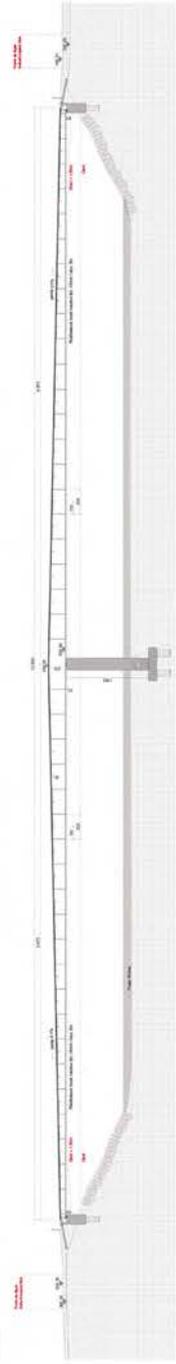
CONCOURS DE PROJETS - PASSERELLE DE LA GRIGNONNE



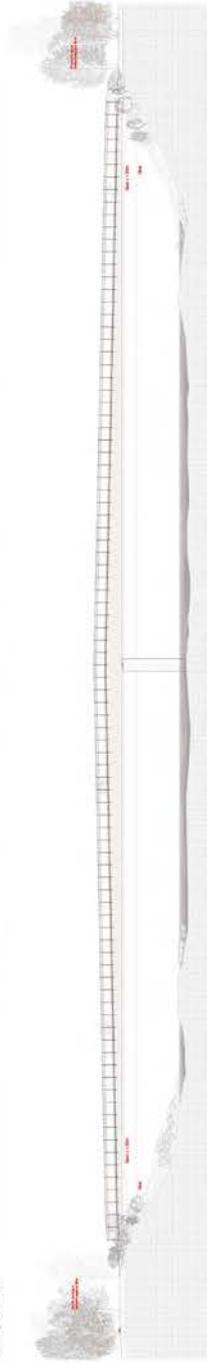
N°1 SIMPLEXITÉ



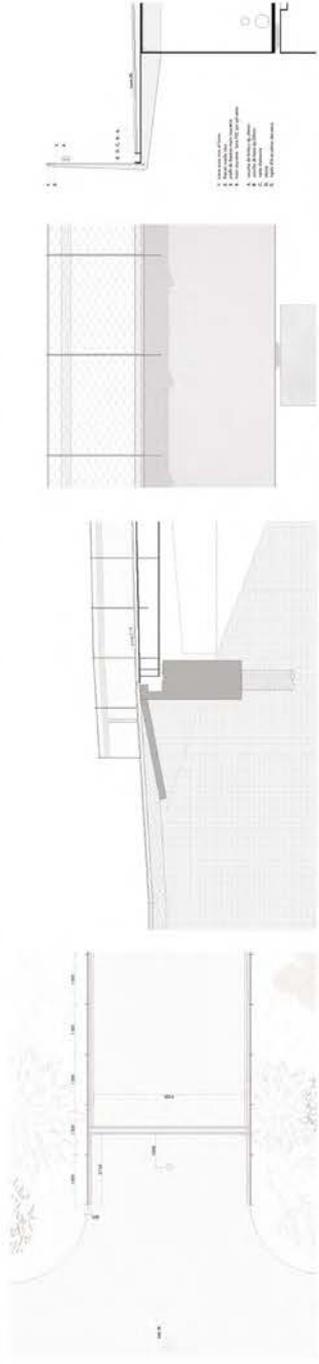
Plan 1/2000



Coupé en tranchée 1/200



Elevation 1/200



Coupé en tranchée 1/50



Detail grille-verge 1/25



Plan 1



Plan 2



Plan 3



Coupé en tranchée 1/50



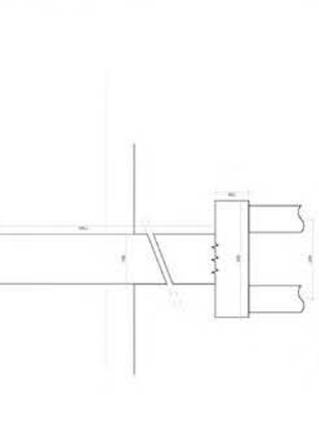
Coupé en tranchée 1/50



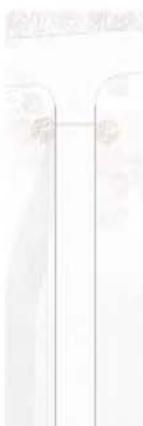
Coupé en tranchée 1/50



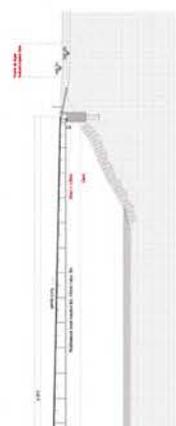
Coupé en tranchée 1/50



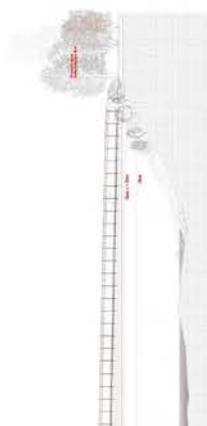
Coupé en tranchée 1/50



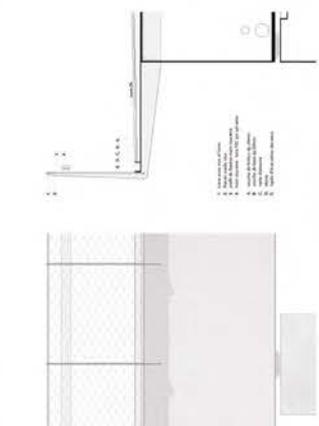
Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



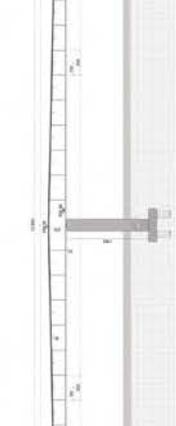
Coupé en tranchée 1/50



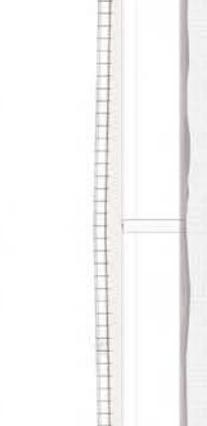
Coupé en tranchée 1/50



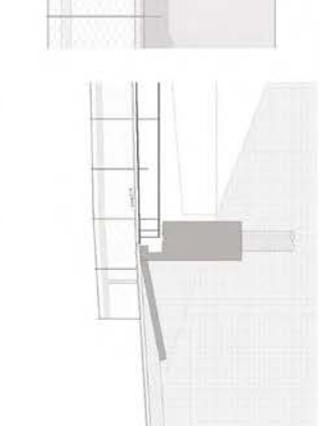
Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50



Coupé en tranchée 1/50

MP INGENIEURS CONSEILS SA

Collaborateurs Di Federico Sébastien, Corminboeuf David, Angéloz Alexandre, Regamey Romain

BRAUNEN WÄLCHLI ARCHITECTES SA

Collaborateurs Braunen Ueli, Schagerl Clemens



Le pontonnet, **OPTIMISÉ** (niveau 1), offre un passage de mobilité douce alternatif dans le projet de la traversée construite en béton. Il sera longé par 102 mètres de pontonnet, les supports de la structure sont en acier, les piles sont en béton, les piles sont en béton, les piles sont en béton.

La passerelle est constituée d'une travée continue à bords verticaux, comprise entre 12,50 m et 11,00 m. Elle repose sur les colonnes de la passerelle. Elle est dotée de deux passerelles de circulation, les passerelles de circulation de circulation sont en béton, les passerelles de circulation sont en béton.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

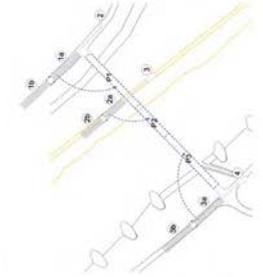
La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.

La passerelle est dotée d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois, les passerelles sont dotées d'un revêtement en bois.



Colonne de la passerelle 2/2

Colonne de la passerelle 1/1

Colonne de la passerelle 1/2

Colonne de la passerelle 1/3

Colonne de la passerelle 1/4

Colonne de la passerelle 1/5

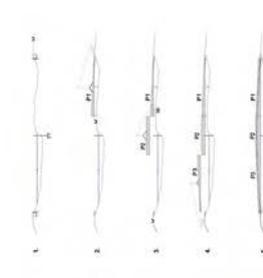
Colonne de la passerelle 1/6

Colonne de la passerelle 1/7

Colonne de la passerelle 1/8

Colonne de la passerelle 1/9

Colonne de la passerelle 1/10



Maquette

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

Les maquettes ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle, les passerelles ont été réalisées par la passerelle.

PROJET DE PASSERELLE DE LA GRYPONNE SUR LE RHÔNE

GRYPBASHI

FIGURE 1

N°3 GRUES HAUBANÉES

02 LA RESSOURCE JUSTIFIE LA STATIQUE

LEGENDE

Matériau : acier 400 mm

01 Profilé en I 400 mm

02 Profilé en I 400 mm

03 Profilé en I 400 mm

04 Profilé en I 400 mm

05 Profilé en I 400 mm

06 Profilé en I 400 mm

07 Profilé en I 400 mm

08 Profilé en I 400 mm

09 Profilé en I 400 mm

10 Profilé en I 400 mm

11 Profilé en I 400 mm

12 Profilé en I 400 mm

13 Profilé en I 400 mm

14 Profilé en I 400 mm

15 Profilé en I 400 mm

16 Profilé en I 400 mm

17 Profilé en I 400 mm

18 Profilé en I 400 mm

19 Profilé en I 400 mm

20 Profilé en I 400 mm

21 Profilé en I 400 mm

22 Profilé en I 400 mm

23 Profilé en I 400 mm

24 Profilé en I 400 mm

25 Profilé en I 400 mm

26 Profilé en I 400 mm

27 Profilé en I 400 mm

28 Profilé en I 400 mm

29 Profilé en I 400 mm

30 Profilé en I 400 mm

31 Profilé en I 400 mm

32 Profilé en I 400 mm

33 Profilé en I 400 mm

34 Profilé en I 400 mm

35 Profilé en I 400 mm

36 Profilé en I 400 mm

37 Profilé en I 400 mm

38 Profilé en I 400 mm

39 Profilé en I 400 mm

40 Profilé en I 400 mm

41 Profilé en I 400 mm

42 Profilé en I 400 mm

43 Profilé en I 400 mm

44 Profilé en I 400 mm

45 Profilé en I 400 mm

46 Profilé en I 400 mm

47 Profilé en I 400 mm

48 Profilé en I 400 mm

49 Profilé en I 400 mm

50 Profilé en I 400 mm

51 Profilé en I 400 mm

52 Profilé en I 400 mm

53 Profilé en I 400 mm

54 Profilé en I 400 mm

55 Profilé en I 400 mm

56 Profilé en I 400 mm

57 Profilé en I 400 mm

58 Profilé en I 400 mm

59 Profilé en I 400 mm

60 Profilé en I 400 mm

61 Profilé en I 400 mm

62 Profilé en I 400 mm

63 Profilé en I 400 mm

64 Profilé en I 400 mm

65 Profilé en I 400 mm

66 Profilé en I 400 mm

67 Profilé en I 400 mm

68 Profilé en I 400 mm

69 Profilé en I 400 mm

70 Profilé en I 400 mm

71 Profilé en I 400 mm

72 Profilé en I 400 mm

73 Profilé en I 400 mm

74 Profilé en I 400 mm

75 Profilé en I 400 mm

76 Profilé en I 400 mm

77 Profilé en I 400 mm

78 Profilé en I 400 mm

79 Profilé en I 400 mm

80 Profilé en I 400 mm

81 Profilé en I 400 mm

82 Profilé en I 400 mm

83 Profilé en I 400 mm

84 Profilé en I 400 mm

85 Profilé en I 400 mm

86 Profilé en I 400 mm

87 Profilé en I 400 mm

88 Profilé en I 400 mm

89 Profilé en I 400 mm

90 Profilé en I 400 mm

91 Profilé en I 400 mm

92 Profilé en I 400 mm

93 Profilé en I 400 mm

94 Profilé en I 400 mm

95 Profilé en I 400 mm

96 Profilé en I 400 mm

97 Profilé en I 400 mm

98 Profilé en I 400 mm

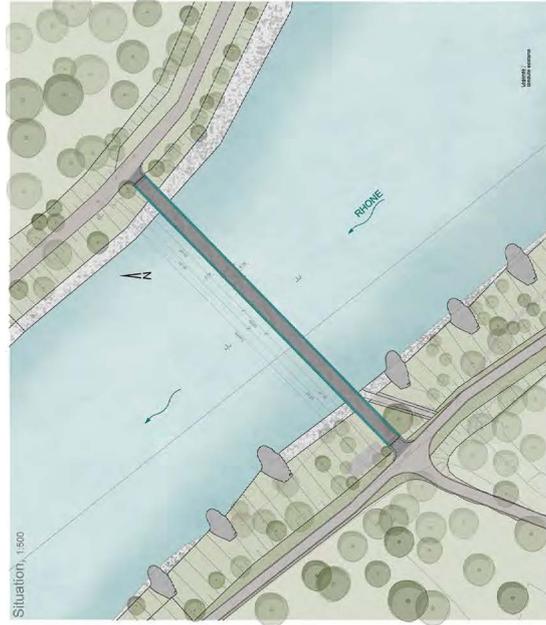
99 Profilé en I 400 mm

100 Profilé en I 400 mm

GRUES HAUBANÉES
CONCOURS DE PROJET ANONYME
PASSERELLE GRIGNONNE SUR LE RHÔNE

N°4 ECOPONS

GRUNER AG
 Collaborateurs Lisa Wolfram, Andrea Grosse, Marija Čopić, Jeander Parchow
GRUNER AG (architectes)
 Collaborateur Andreja Grujičić



Exécution de l'ouvrage

Figure 4: Travaux préliminaires des deux rives
 - Délimitation des zones de travail
 - Installation des équipements de chantier
 - Mise en place des équipements de chantier
 - Préparation des zones de travail

Figure 5: Travaux de fondation
 - Installation des pieux
 - Mise en place des fondations
 - Préparation des zones de travail

Figure 6: Travaux de montage
 - Montage des poutres
 - Mise en place des colonnes
 - Préparation des zones de travail

Figure 7: Travaux de finition
 - Installation des revêtements
 - Mise en place des équipements de chantier
 - Préparation des zones de travail

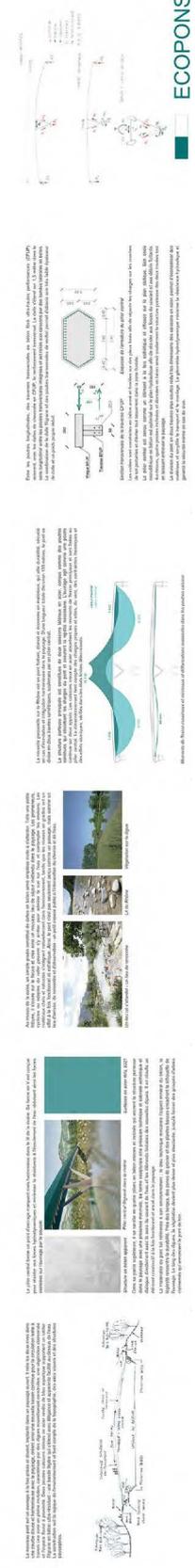


Figure 8: Travaux de finition des deux rives
 - Installation des revêtements
 - Mise en place des équipements de chantier
 - Préparation des zones de travail

Figure 9: Travaux de montage des poutres
 - Montage des poutres
 - Mise en place des colonnes
 - Préparation des zones de travail

Figure 10: Travaux de finition des poutres
 - Installation des revêtements
 - Mise en place des équipements de chantier
 - Préparation des zones de travail

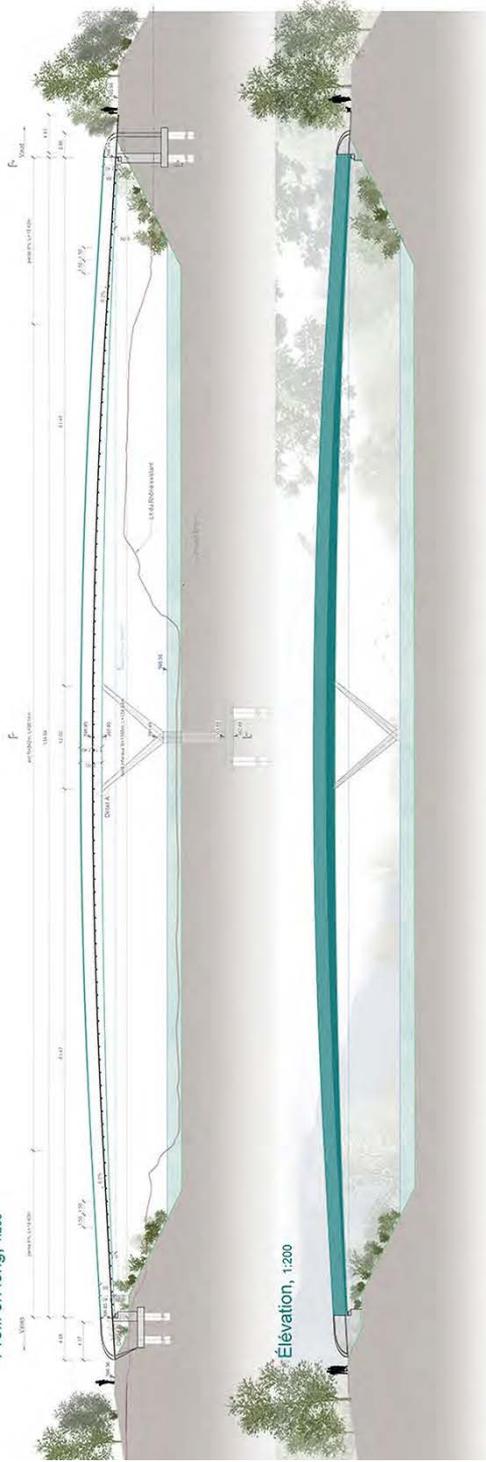
Figure 11: Travaux de finition des colonnes
 - Installation des revêtements
 - Mise en place des équipements de chantier
 - Préparation des zones de travail

Figure 12: Travaux de finition des équipements de chantier
 - Installation des revêtements
 - Mise en place des équipements de chantier
 - Préparation des zones de travail

ECOPONS

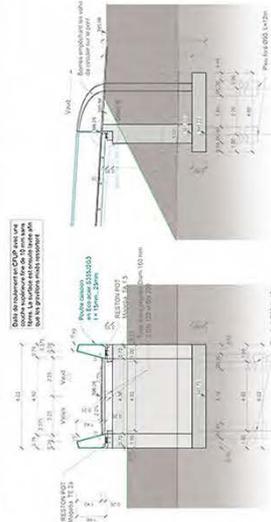
N°4 ECOPONS

Profil en long, 1:200

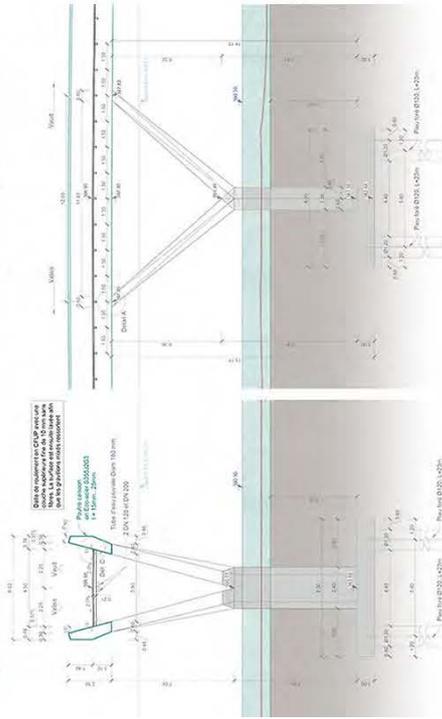


Élévation, 1:200

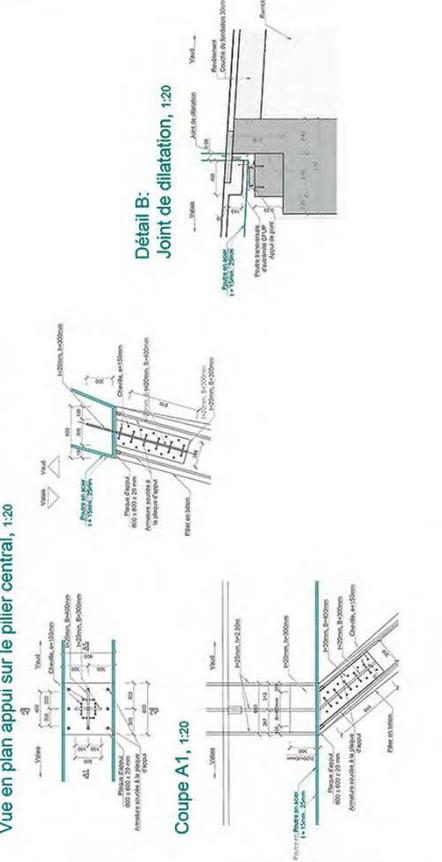
Coupe transversale 2 - 2', 1:100 Coupe longitudinale culée, 1



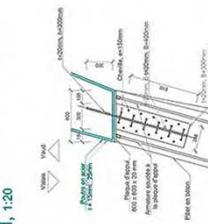
Coupe transversale 1 - 1', 1:100



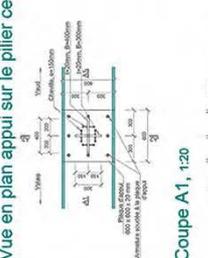
Coupe longitudinale pilier central, 1:100



Coupe A2, 1:20



Détail A: Vue en plan appui sur le pilier central, 1:20



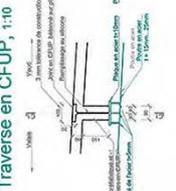
Coupe A1, 1:20



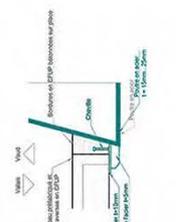
Détail B: Joint de dilatation, 1:20



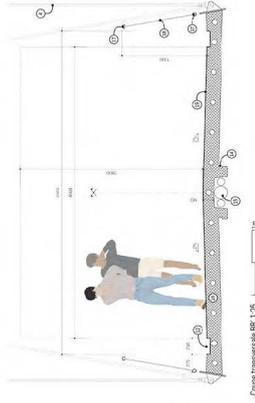
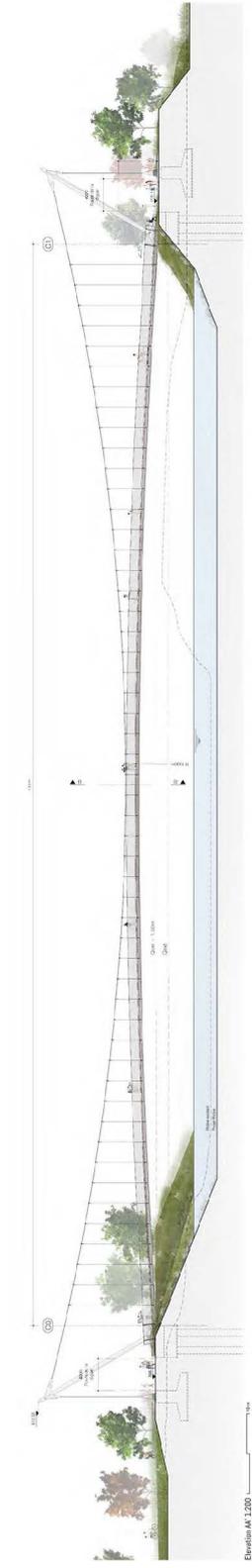
Détail C: Traverse en CFUP, 1:10



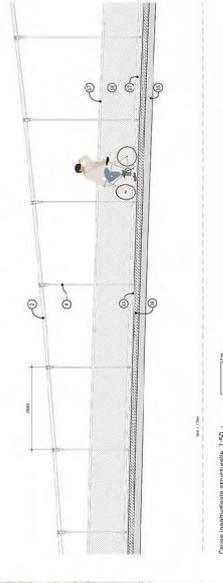
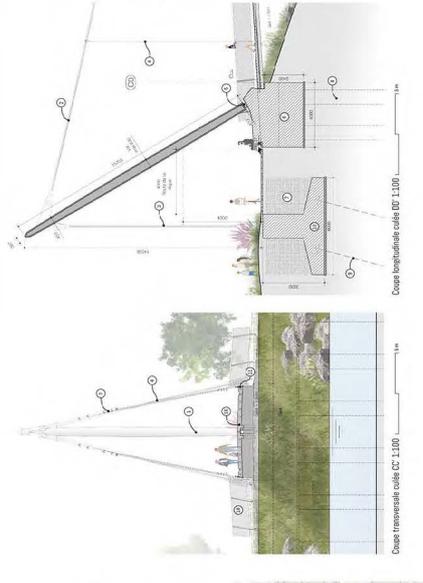
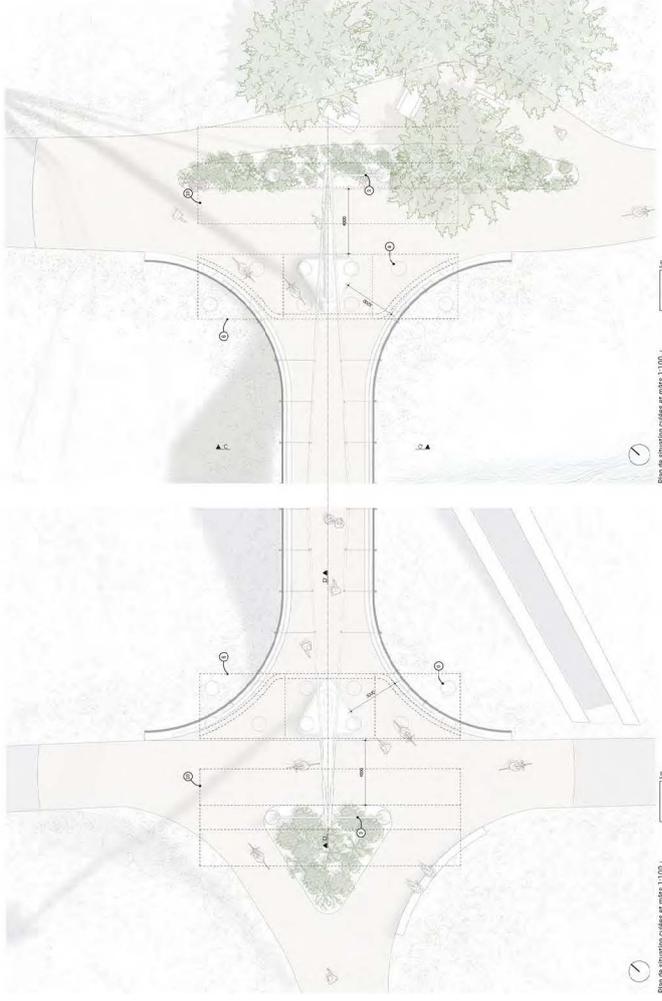
Coupe C1, 1:10



N°5 PLACE AU RHÔNE

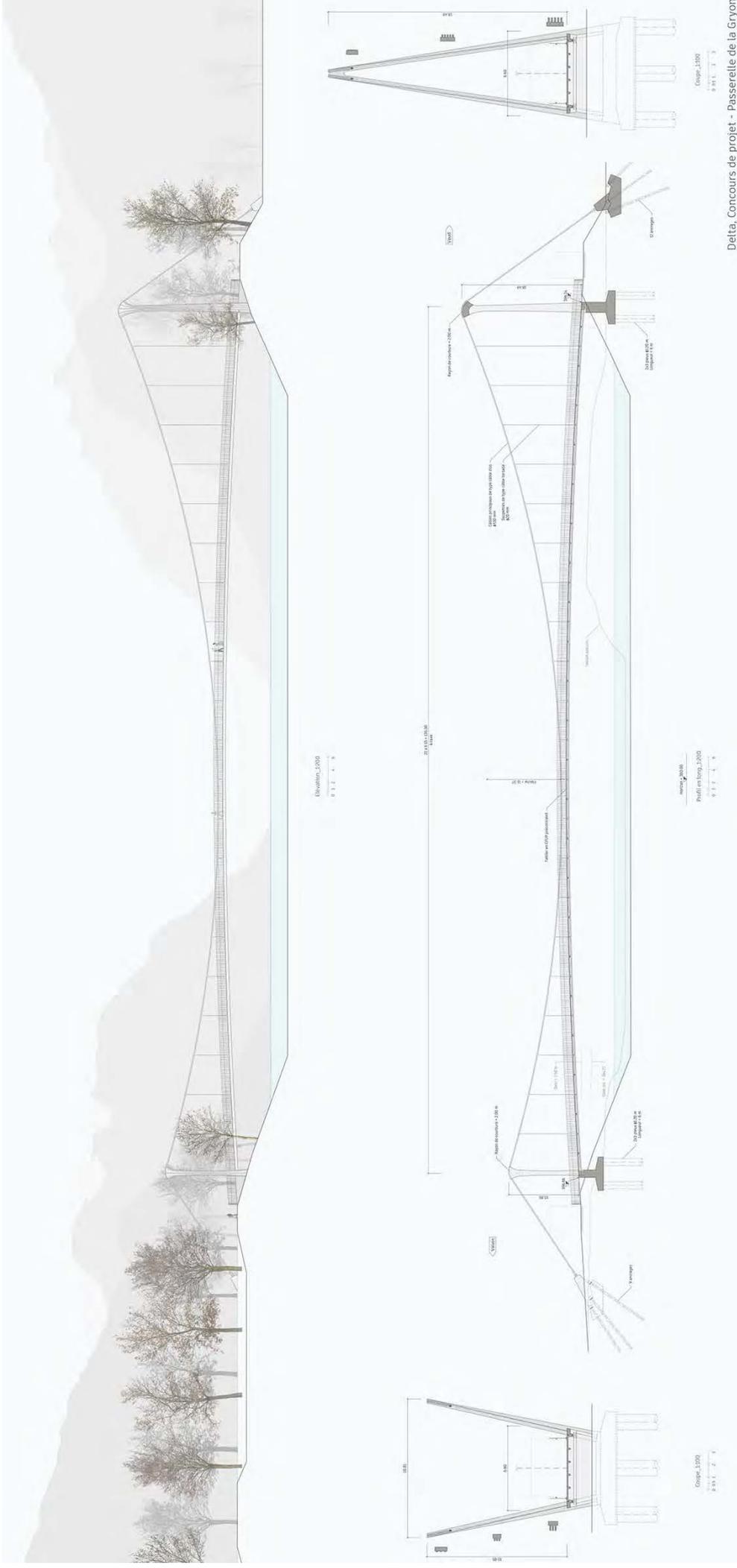


- ① M1: Laine minérale en dalle jointe
- ② C100: Mortier de ciment (dalle jointe)
- ③ C100: Mortier de ciment (dalle jointe)
- ④ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑤ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑥ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑦ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑧ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑨ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑩ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑪ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑫ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑬ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑭ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑮ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑯ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑰ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑱ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑲ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ⑳ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉑ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉒ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉓ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉔ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉕ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉖ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉗ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉘ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉙ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉚ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉛ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉜ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉝ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉞ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㉟ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊱ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊲ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊳ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊴ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊵ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊶ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊷ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊸ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊹ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊺ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊻ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊼ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊽ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊾ S100: Sable fin (dalle jointe)
- ㊿ S100: Sable fin (dalle jointe)



PLACE AU RHÔNE

N°6 DELTA



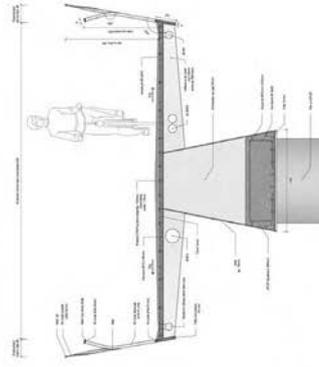
N°7 PAUL

STRUCTURAME

Collaborateurs Damien Dreier, Yannick Gerber, Frédéric Monney, Talyssa Duperret

ATELIER ADR SA

Collaborateurs Marco Rampini, Dorian Zinder, Richard Fulop, Andréa Ishii



Paul

CONCOURS DE PROJET
 ANONYME PASSERELLE
 GRYPONNE SUR LE RHÔNE

Le projet de passerelle Paul est un ouvrage d'art à structure en T, conçu pour traverser le Rhône. Il se compose d'une plateforme rectangulaire de 10 mètres de large et de 12 mètres de long, surmontée d'une structure élancée de 12 mètres de hauteur. La passerelle est conçue pour offrir une vue panoramique sur le fleuve et les rives opposées. Elle est dotée d'une rampe d'accès à la plateforme et d'une balustrade en verre pour assurer la sécurité des piétons. Le projet a été sélectionné lors d'un concours d'architecture organisé par la commune de Grignon.

N°8 OISEAU DANS L'ESPACE

BOLLINGER + GROHMANN SARL

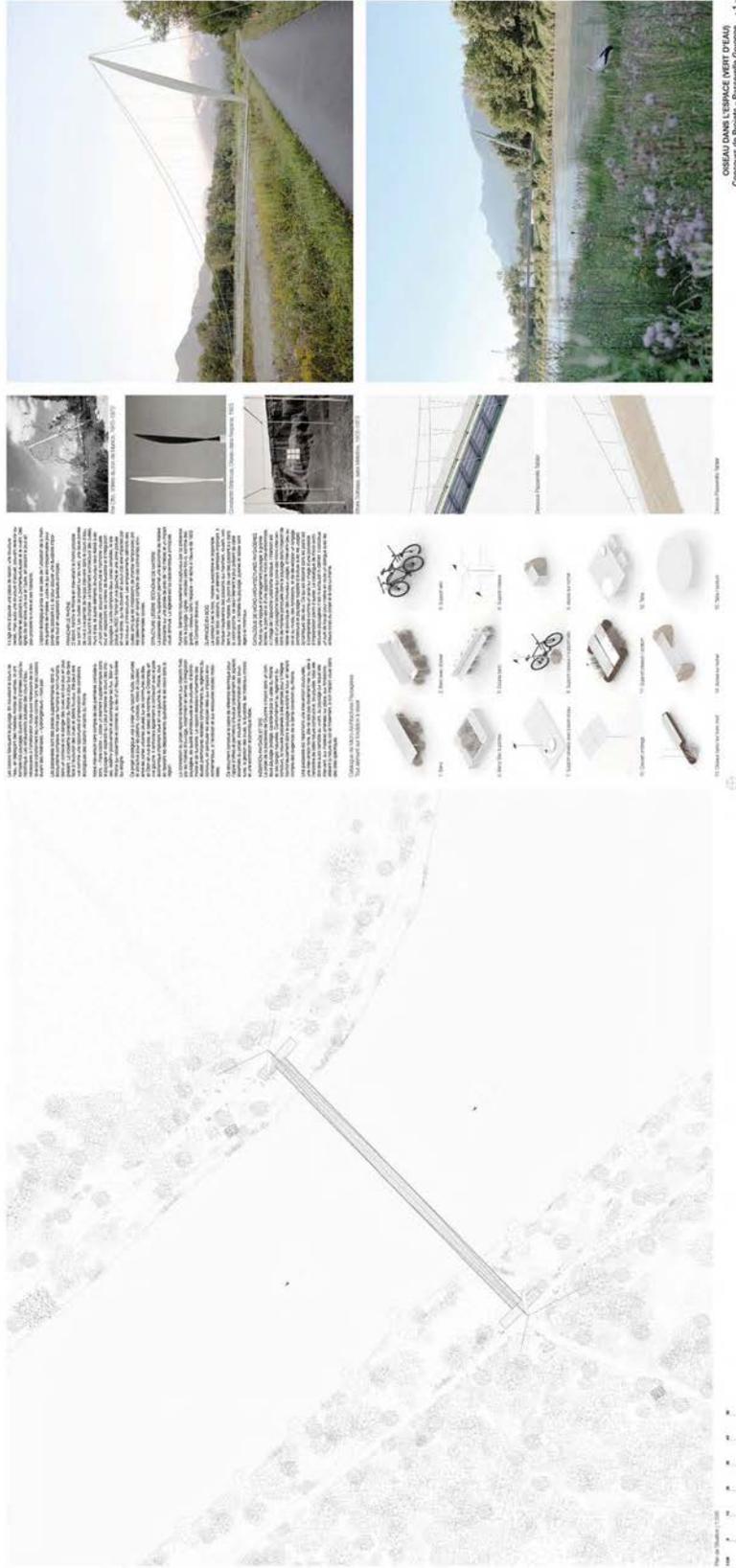
Collaborateurs Klaas de Rycke, Blaise Carron de la Morinais, Tim Daffner, Aurore Champagne

WMM INGENIEURE AG

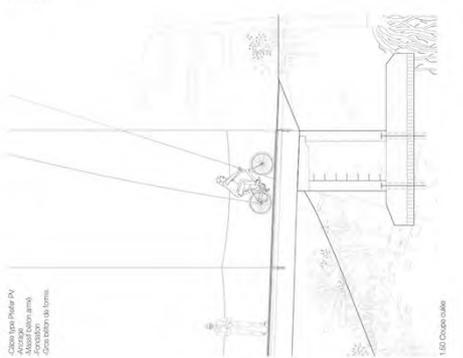
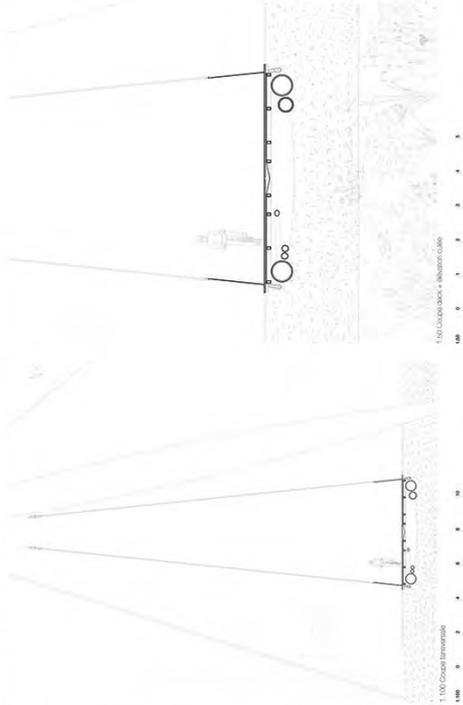
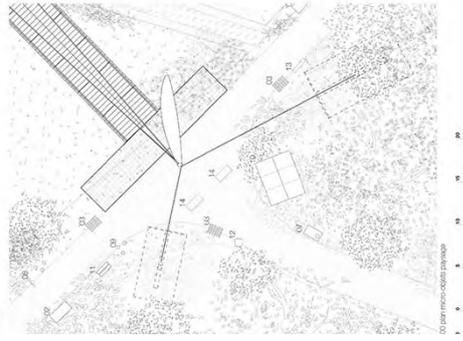
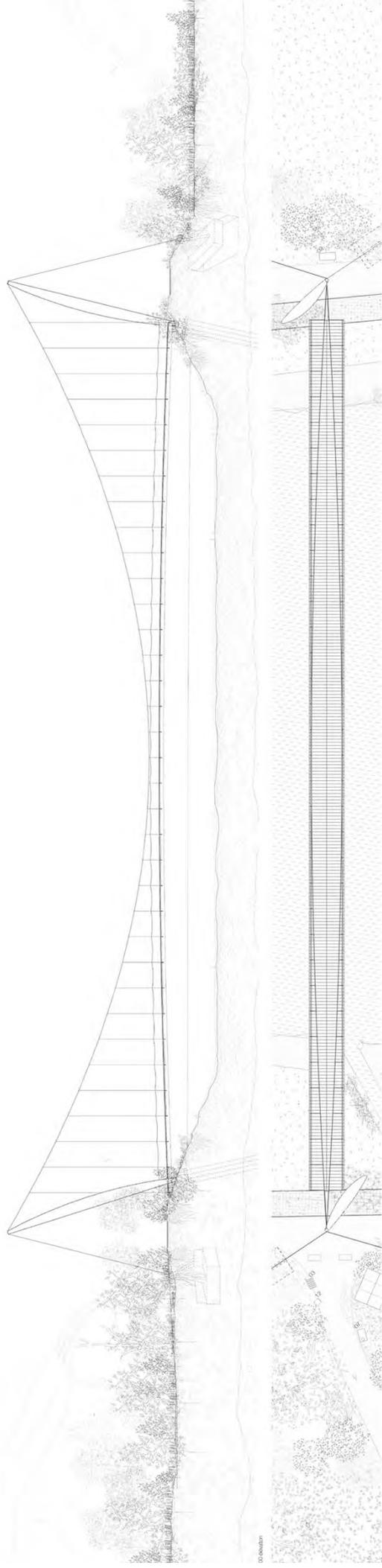
Collaborateurs Gillibert Santini, Günter Gisin, Javier Asensio

BUREAU – DANIEL ZAMARBIDE SÀRL

Collaborateurs David Viladomiu Ceballos, Valentin Calame, Amir Halabi, Carla Stein, Beatriz Duarte

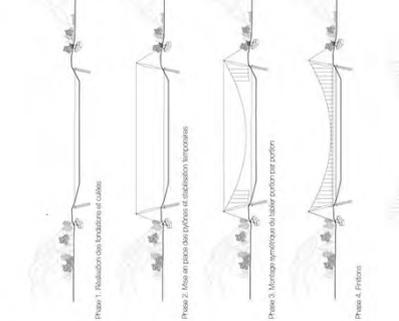


N°8 OISEAU DANS L'ESPACE



Colonne de Poutre PV
- Accès
- Accès
- Accès
- Accès

Structure PV
- Accès
- Accès
- Accès
- Accès



Phase construction / 20 ans

OISEAU DANS L'ESPACE (VERT D'EAU)
Concours de Projets - Passarelle Gyronne

N°9 LE VENT QUI SIFFLE

ZEUGGIN INGENIEURE UND GESTALTER AG (ingénieurs et architectes)

Collaborateurs Nicolas Zeuggin, David Nägeli, Jessica Spänhauer, Jan Scherler

NIGHTNURSE IMAGES (Visualisation)

Collaborateurs Mishka Voigt, François Egretteau



PLAN DE SITUATION

Leistungsbeschreibung und Gestaltung
 Diese Projektstudie, die die neue, 470m lange, 6,5m breite Fußgängerbrücke über den Fluss Rhodan im Bereich der Gemeinde Pully, im Kanton Vaud, Schweiz, umfasst. Die Brücke verbindet die beiden Ufer des Flusses und ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt.

Das Projekt
 Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt. Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt.

Die architektonische Planung
 Die architektonische Planung der Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Projektstudie. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt. Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses.

Einleitung
 Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt. Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses.

Methodik der Konstruktion
 Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt. Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses.

1. Entwurf der Brücke
 Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt. Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses.

2. Statik und Tragwerk
 Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses. Die Brücke ist ein Beispiel für eine innovative und nachhaltige Gestaltung, die die Bedürfnisse der Bevölkerung und die Umwelt berücksichtigt. Die Brücke ist ein wichtiger Bestandteil der Infrastruktur der Region und verbindet die beiden Ufer des Flusses.



VISUALISATION: POSTER FOR LE GRAND VOYAGE

LE VENT QUI SIFFLE

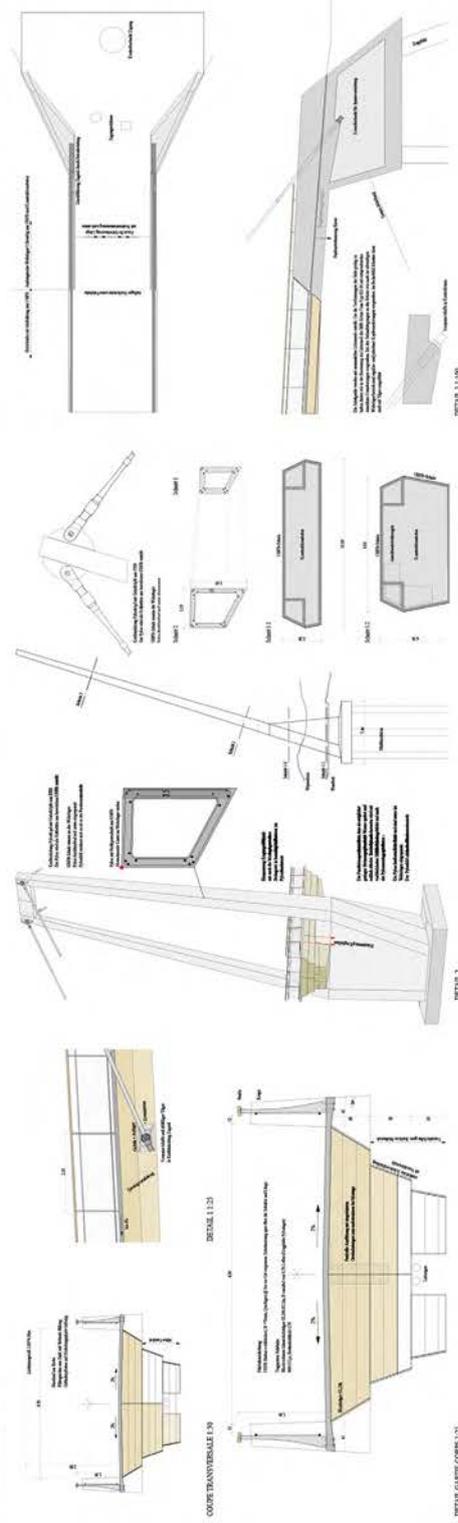
N°9 LE VENT QUI SIFFLE



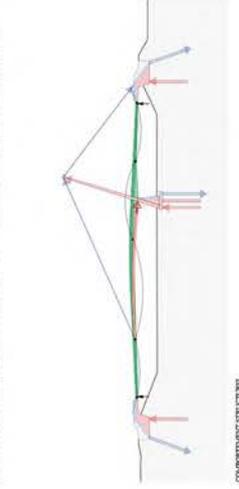
ELEVATION DE LA VANDERELLE 1:50



VISUALISATION: POINT DE VUE DE LA PONT VERS LE BARRIS



Der Pylon ist ein zentraler Bestandteil der Brücke, der die Lasten der Fahrbahn aufnimmt und über die Masten in die Pfeiler überträgt. Die Pfeiler sind die tragenden Elemente der Brücke, die die Lasten in den Untergrund überträgt. Die Pfeiler sind durch die Masten mit der Fahrbahn verbunden, die die Lasten überträgt. Die Pfeiler sind durch die Masten mit der Fahrbahn verbunden, die die Lasten überträgt. Die Pfeiler sind durch die Masten mit der Fahrbahn verbunden, die die Lasten überträgt.



COMPARTIMENT STRUCTURE

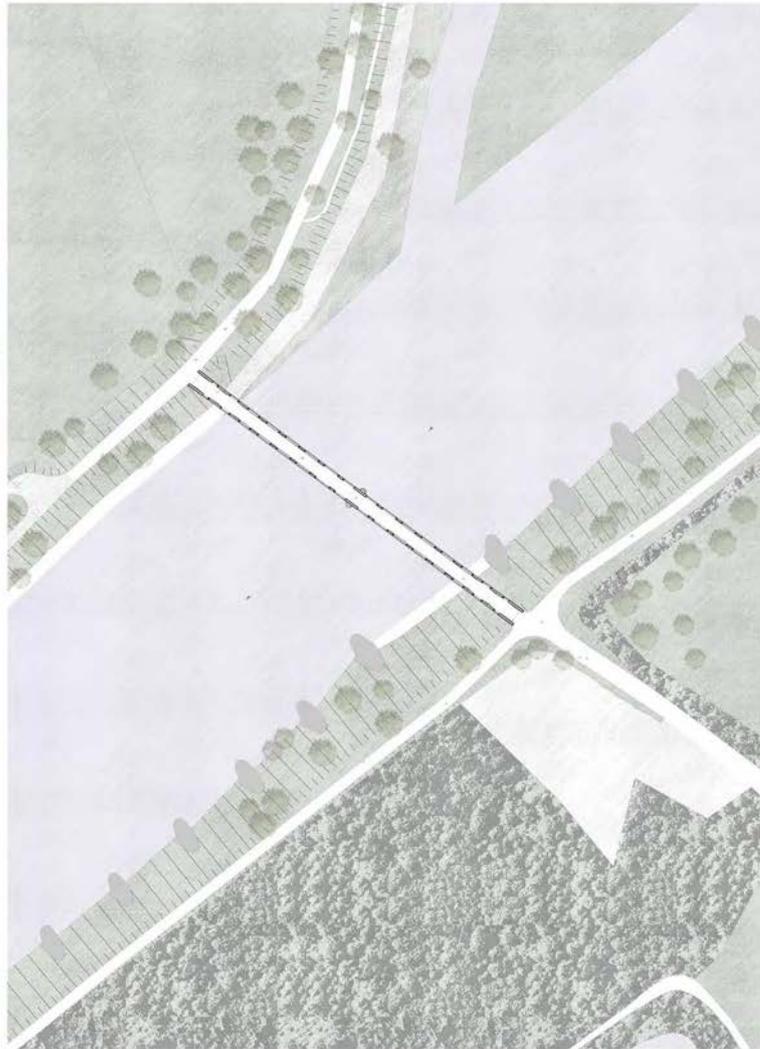
N°10 LA LIBELLULE

HOLZPROJEKT AG
 Collaborateurs Pius Renggli, Alina Ramseier, Dominik Rohrer

ARCHITEKTUM GMBH
 Collaborateurs Patrick Meier, Yvan Meier

LA LIBELLULE

CONCOURS DE PROJET - PASSERELLE LA GRYPONNE



PLAN DE SITUATION - 1:500 - PASSERELLE LA GRYPONNE



IMAGE DE SYNTHÈSE

CONCEPT
 Le projet de passerelle de la Gryponne sur le Rhône est un projet d'infrastructure qui vise à améliorer les déplacements piétons et cyclistes entre les communes de Grignon et de La Gryponne. Le projet est situé dans un environnement naturel préservé, et le concept architectural vise à intégrer harmonieusement l'ouvrage dans le paysage.

STRUCTURE
 La structure de la passerelle est conçue en bois lamellé-collé, offrant une solution durable et esthétique. Elle est soutenue par des piliers en béton armé, permettant de franchir le lit du Rhône sans perturber l'écosystème aquatique. Le toit est constitué d'une structure en bois ajourée, qui permet à la lumière de filtrer et crée une atmosphère agréable.

ENVIRONNEMENT
 Le projet a été conçu en tenant compte de l'impact environnemental. Des mesures ont été prises pour protéger la biodiversité et préserver les zones humides. Des plantations d'arbres et de végétaux locaux ont été prévues pour favoriser l'intégration de la passerelle dans le milieu naturel.

CONCLUSION
 La passerelle de la Gryponne sur le Rhône est un projet ambitieux qui vise à améliorer les déplacements tout en préservant l'environnement. Grâce à une conception innovante et durable, elle offrira un espace de promenade agréable et sécurisé pour tous.

CONCEPT
 Le projet de passerelle de la Gryponne sur le Rhône est un projet d'infrastructure qui vise à améliorer les déplacements piétons et cyclistes entre les communes de Grignon et de La Gryponne. Le projet est situé dans un environnement naturel préservé, et le concept architectural vise à intégrer harmonieusement l'ouvrage dans le paysage.

STRUCTURE
 La structure de la passerelle est conçue en bois lamellé-collé, offrant une solution durable et esthétique. Elle est soutenue par des piliers en béton armé, permettant de franchir le lit du Rhône sans perturber l'écosystème aquatique. Le toit est constitué d'une structure en bois ajourée, qui permet à la lumière de filtrer et crée une atmosphère agréable.

ENVIRONNEMENT
 Le projet a été conçu en tenant compte de l'impact environnemental. Des mesures ont été prises pour protéger la biodiversité et préserver les zones humides. Des plantations d'arbres et de végétaux locaux ont été prévues pour favoriser l'intégration de la passerelle dans le milieu naturel.

CONCLUSION
 La passerelle de la Gryponne sur le Rhône est un projet ambitieux qui vise à améliorer les déplacements tout en préservant l'environnement. Grâce à une conception innovante et durable, elle offrira un espace de promenade agréable et sécurisé pour tous.

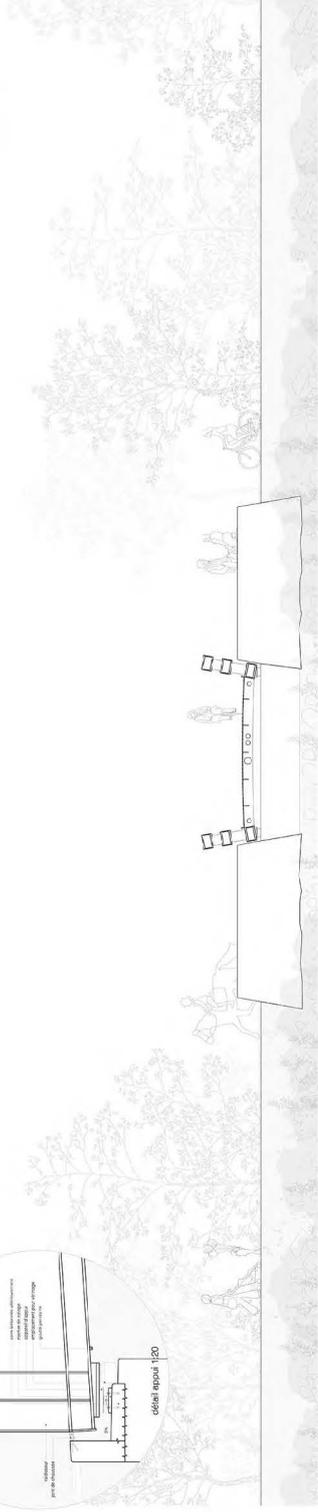
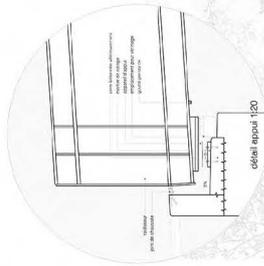
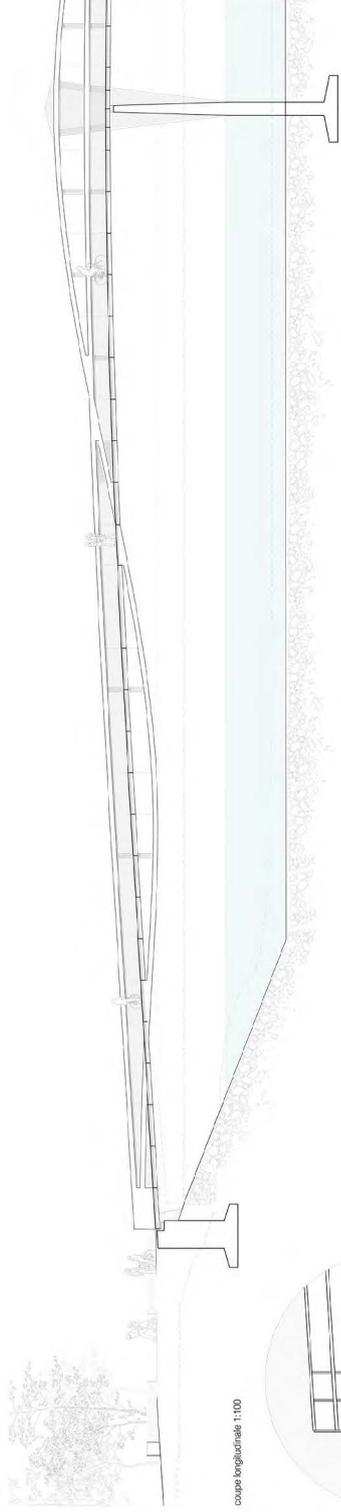
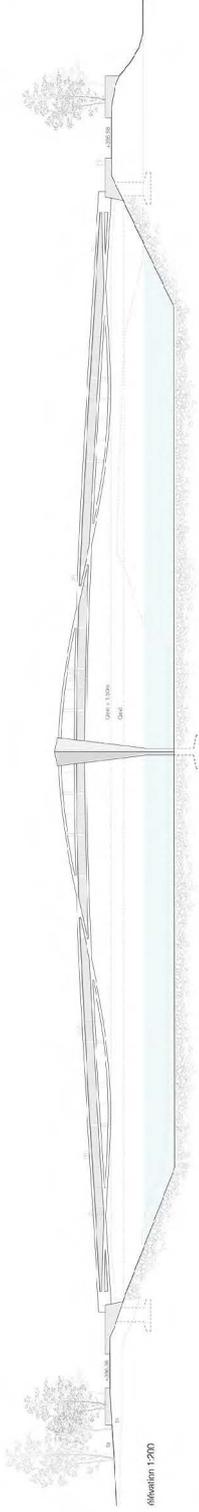


CONCEPT ENTRAÎNÉ - LINE PALE ET OÙLS APPUIS

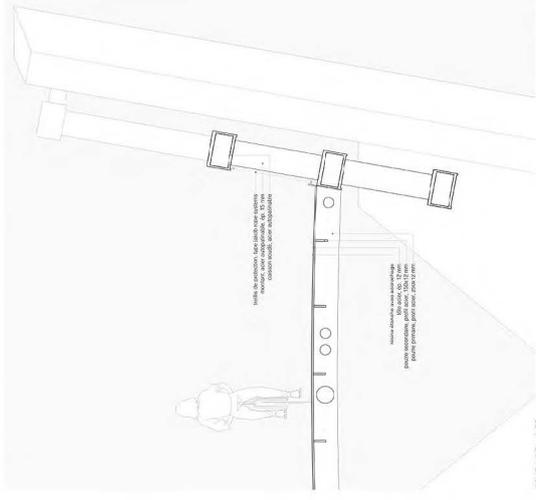


IMAGE SYNTHÉTIQUE - IMAGE DU BIOCÔTE - LA LIBELLULE

N°11 COSINUS



concours de projet — passerelle gymnote sur le Rhône

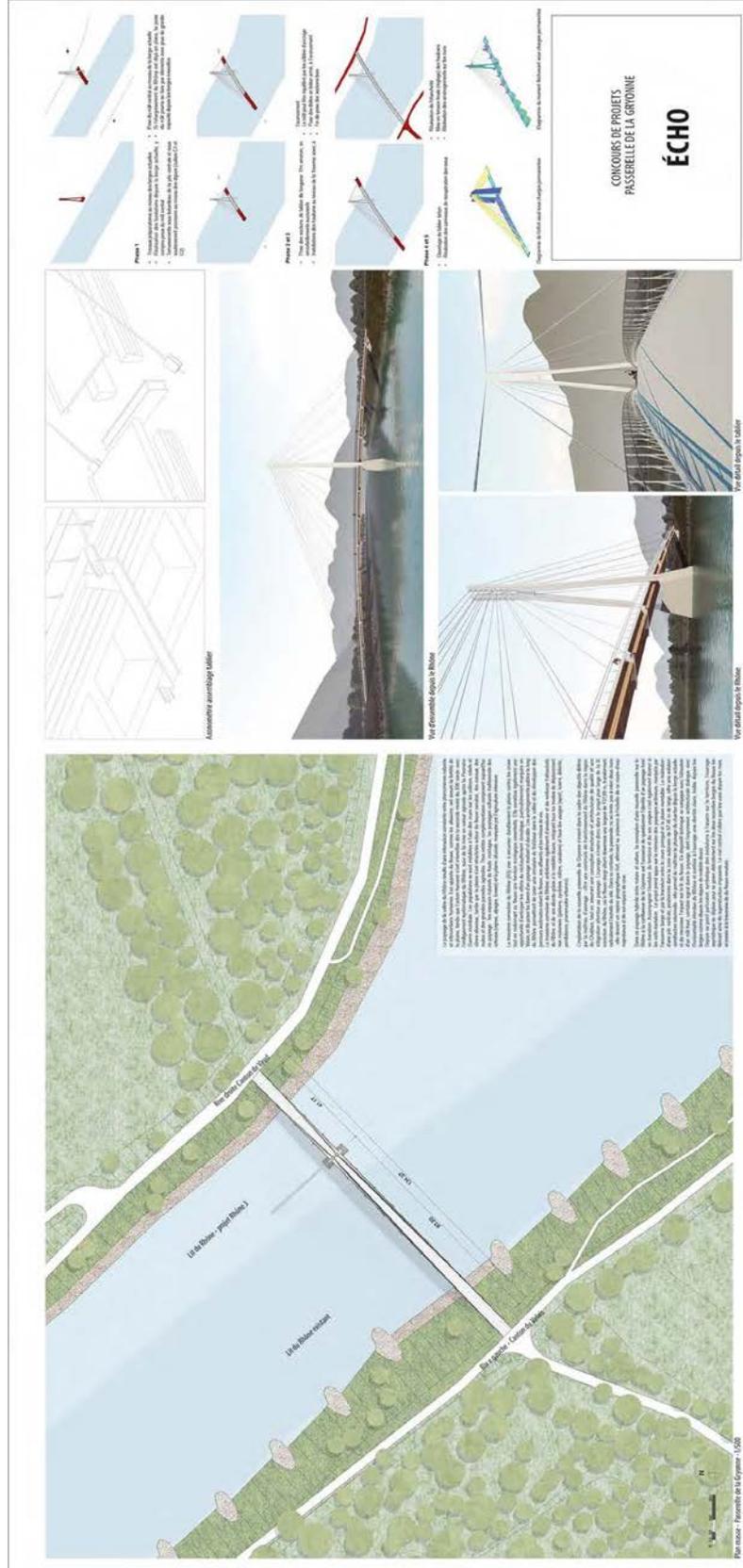


COSINUS

N°12 ECHO

BI INGÉNIERIE SARL
 Collaborateurs Ionica Razvan, Bonera Michele, Weirong Li

ATELIER CONFLUENCE ARCHITECTURE
 Collaborateur Lelievre Remi

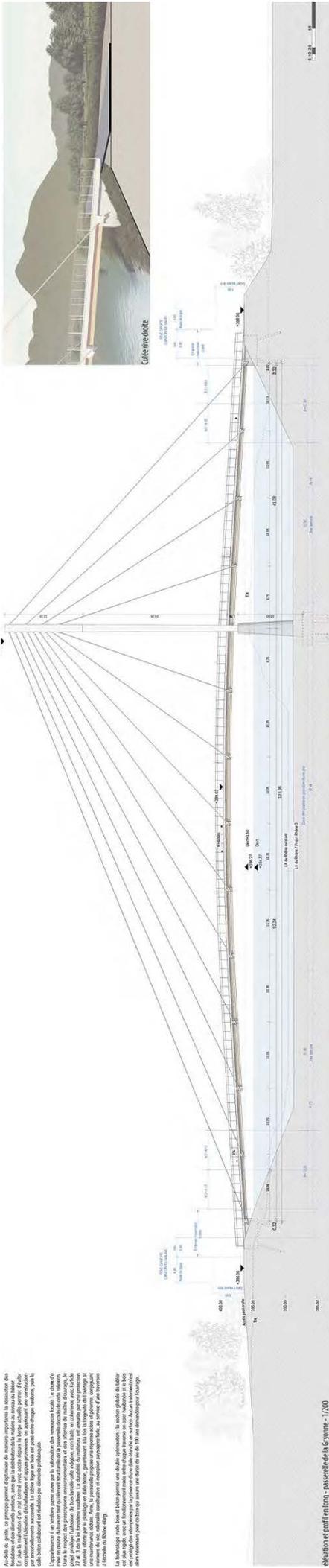


N°12 ECHO

Avant de jeter son dévolu sur un projet, un paysan aime d'abord connaître la situation de son terrain. En fait, la situation d'un terrain compte avant tout dans la mesure où elle permet d'obtenir un maximum de bénéfices. Le maître d'œuvre en fait un projet d'habitat, puis le fait construire et en fait un projet d'habitat.

Dans le rapport des forces, les forces de la nature sont les plus fortes. Elles ont le dessus sur les forces humaines. Elles ont le dessus sur les forces humaines. Elles ont le dessus sur les forces humaines.

La technologie n'est pas la solution. La technologie n'est pas la solution. La technologie n'est pas la solution.



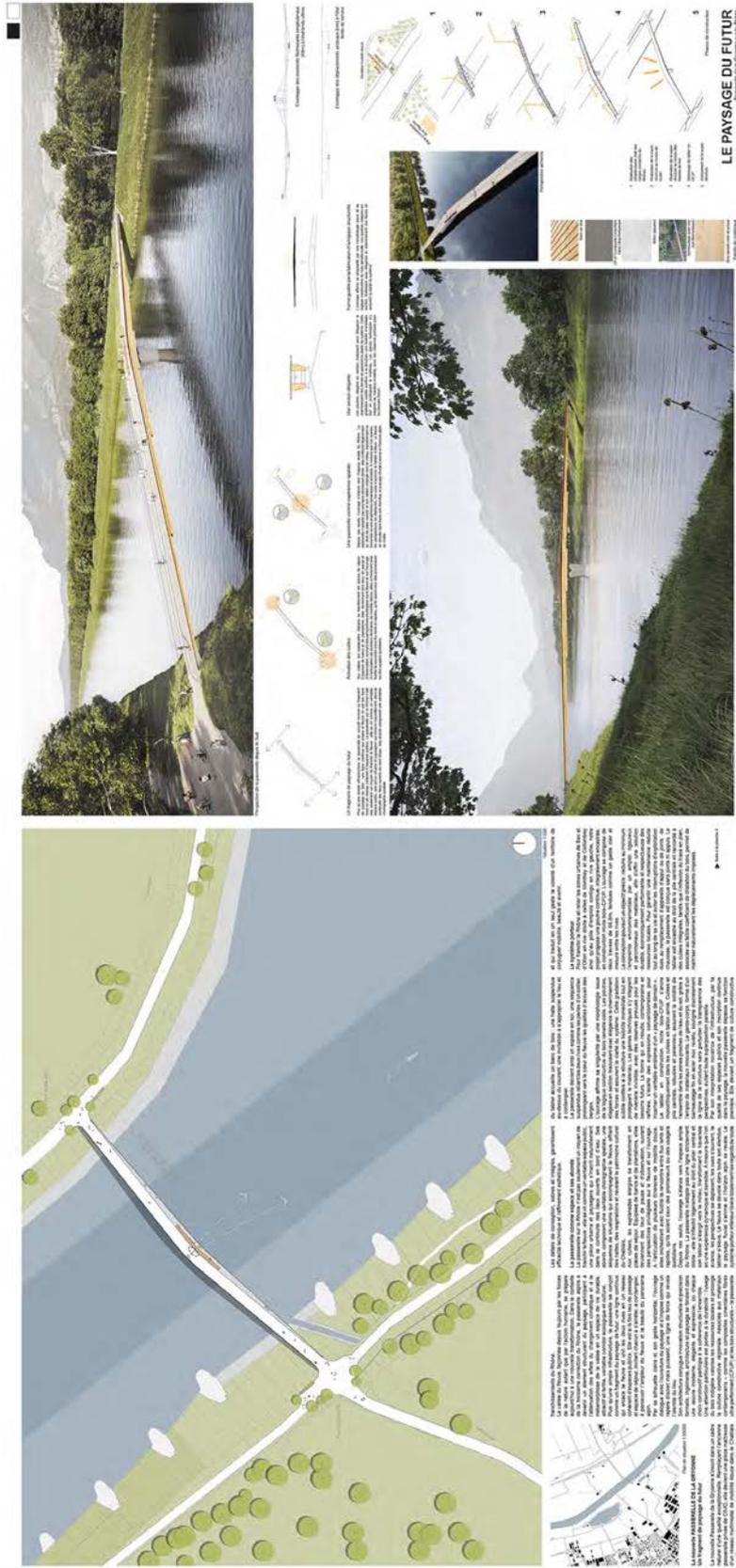
N°13 LE PAYSAGE DU FUTUR

DIC SA INGÉNIEURS

Collaborateurs Cantone Raffaele, Kannuna Saad, Imhof Tedros Martina, Cappellin Corinne

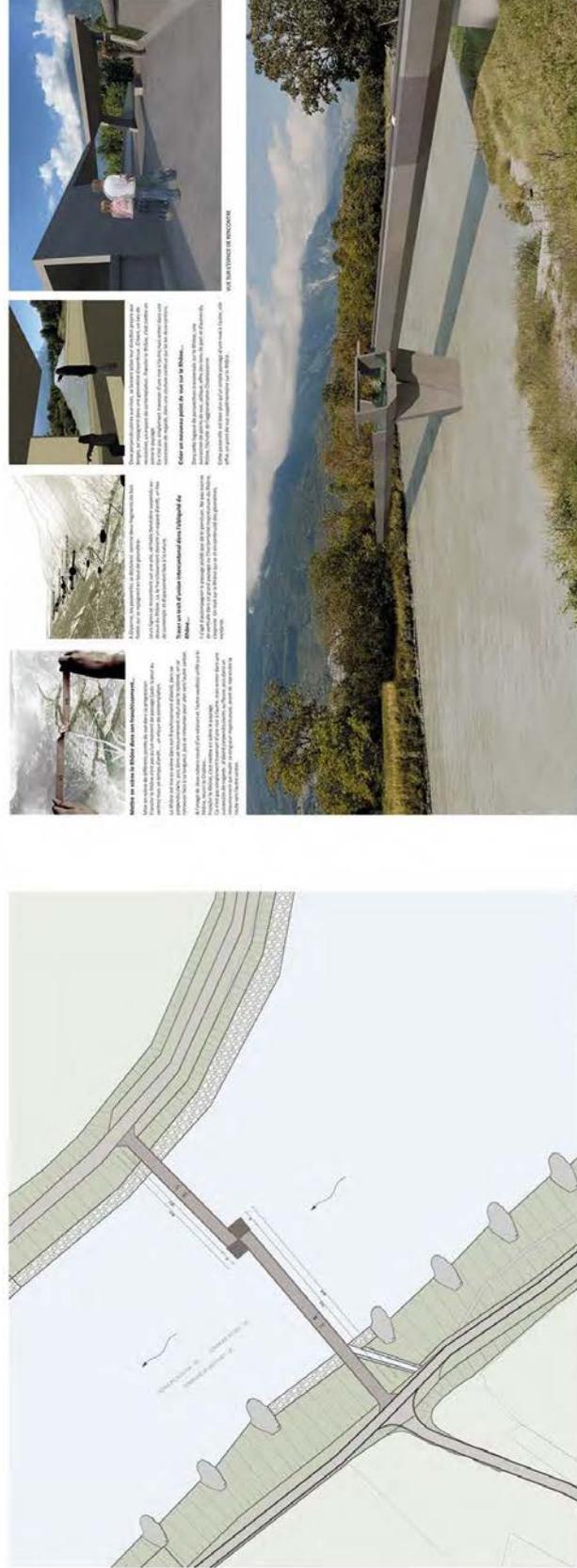
DKFS LONDON | AACHEN – DKFS PARTGMBB

Collaborateurs Schmitt Falko, Krolkowski Dirk, Birch Sebastian



N°16 FENÊTRE SUR RHÔNE

BGI SA
 Collaborateurs Dominique Géhin, Jörg Meyer, Nicolas Kohli, Olivier Appenzeller
VOLTOLINI ARCHITECTURES SARL
 Collaborateurs Voltolini Samuel, Julien Maugat, Sheila Ramos



Un plan de béton et d'acier... À l'appel de la nature
 L'ouvrage se présente sur un site d'exception, à l'aplomb de la riposte de la Gryponne, un affluent du Rhône. Le site est caractérisé par une topographie escarpnée, une végétation dense et une faune riche. L'objectif du projet est de créer un pont qui s'intègre harmonieusement dans ce cadre naturel tout en offrant une structure robuste et durable. Le pont est conçu en béton armé et acier, avec une structure simple et épurée qui se fond dans le paysage.

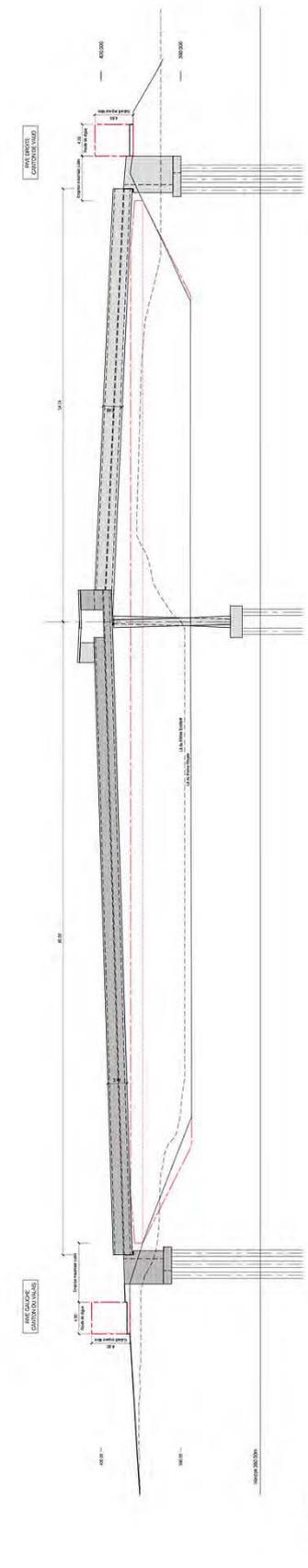
CONCOURS DE PROJETS - PASSERELLE DE GRYPONNE
FENÊTRE SUR RHÔNE, UNE
 de nos réalisations, un pont à l'aplomb de la Gryponne, un affluent du Rhône. L'objectif du projet est de créer un pont qui s'intègre harmonieusement dans ce cadre naturel tout en offrant une structure robuste et durable. Le pont est conçu en béton armé et acier, avec une structure simple et épurée qui se fond dans le paysage.

MUR DE MONTAINE 1,500
 1. Structure de base en béton armé
 2. Structure de base en acier
 3. Structure de base en béton armé et acier
 4. Structure de base en béton armé et acier

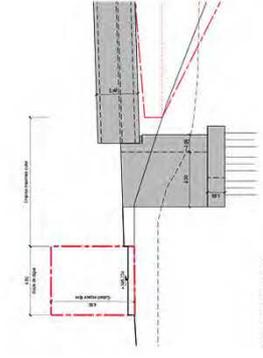
MUR DE MONTAINE 1,000
 1. Structure de base en béton armé
 2. Structure de base en acier
 3. Structure de base en béton armé et acier
 4. Structure de base en béton armé et acier

METHODE DE CONSTRUCTION
 1. Préparation du site
 2. Construction de la structure de base
 3. Construction de la structure de base en acier
 4. Construction de la structure de base en béton armé et acier

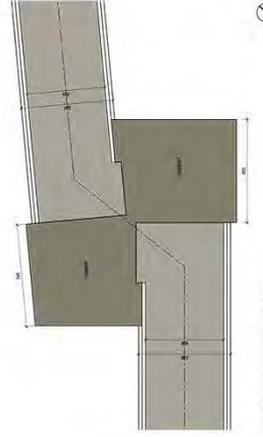
N°16 FENÊTRE SUR RHÔNE



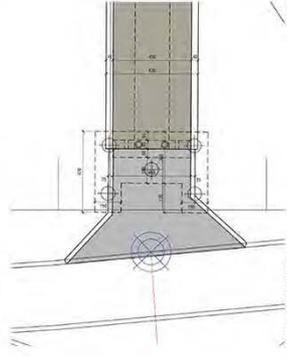
COUPE EN LONG 1:200



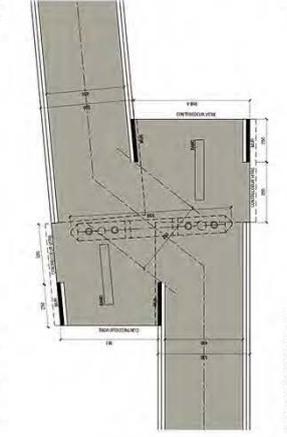
COUPE CLAUDE CUIST 1:100



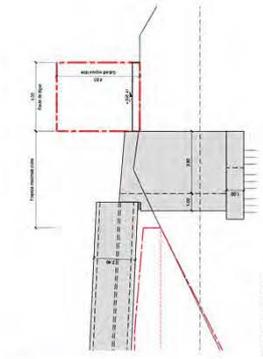
COUPE CLAUDE EST 1:100



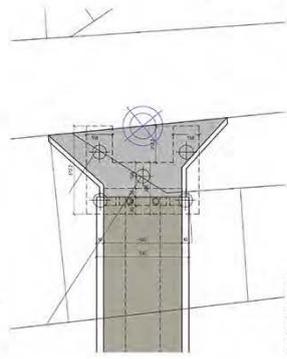
PLAN CLAUDE CUIST 1:100



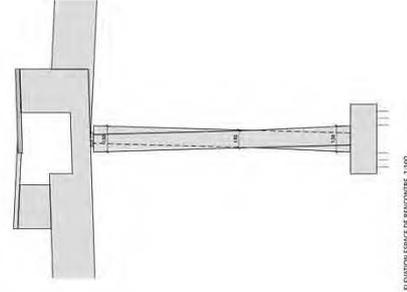
PLAN CLAUDE EST 1:100



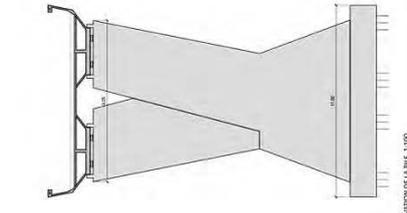
COUPE CLAUDE EST 1:100



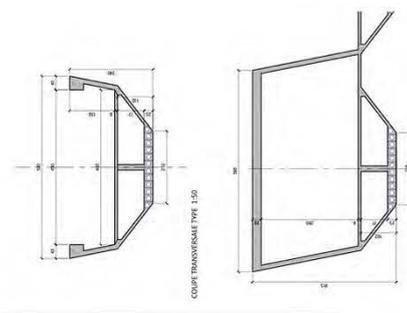
PLAN CLAUDE EST 1:100



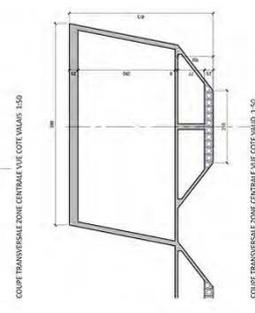
ELEVATION ESPACE DE RENCONTRE 1:100



ELEVATION DE LA RUE 1:100



COUPE TRANSVERSALE TYPE 1:50



COUPE TRANSVERSALE ZONE CENTRALE VUE COTE VALAIS 1:50



COUPE TRANSVERSALE ZONE CENTRALE VUE COTE VAL D 1:50

Concours de projets - Paserelle de Gryome
FENÊTRE SUR RHÔNE - UNE

Je me souviens... enfant, le soleil court, le jour se ventile, face à cette passerelle qui paraissait immuable. Traverser le Rhône n'était pas un geste anodin. Aujourd'hui, ce franchissement ne devrait plus seulement être un passage obligé, mais une œuvre, un espace de contemplation.

N°17 OXYDO

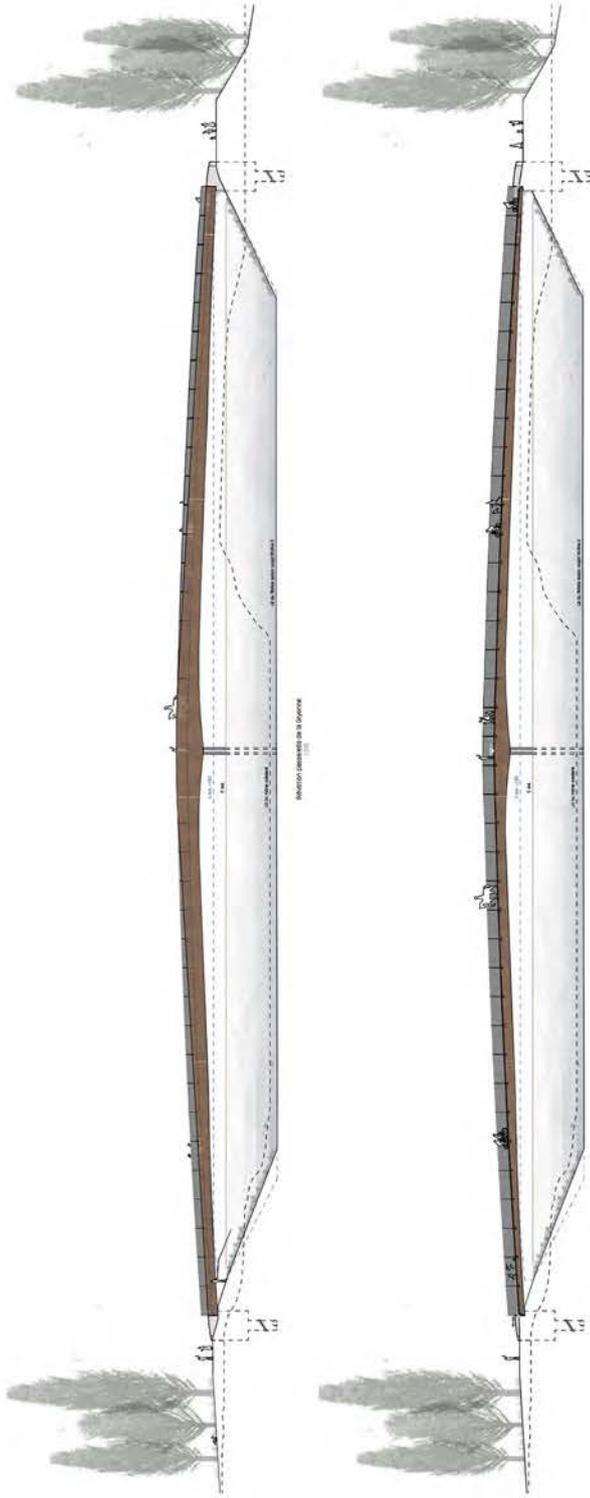
KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA

Collaborateurs Alexandre Trani, Nebojsa Spremic, Quentin Schmid, Loïc Kozel, Hugo Nick,
Victor Bruchez, Sébastien Bernet

CW ARCHITECTES SA

Collaborateurs Kilian Héritier, Julien Richard, Alix Revaz, Laura Magnin, Geoffrey Rossier

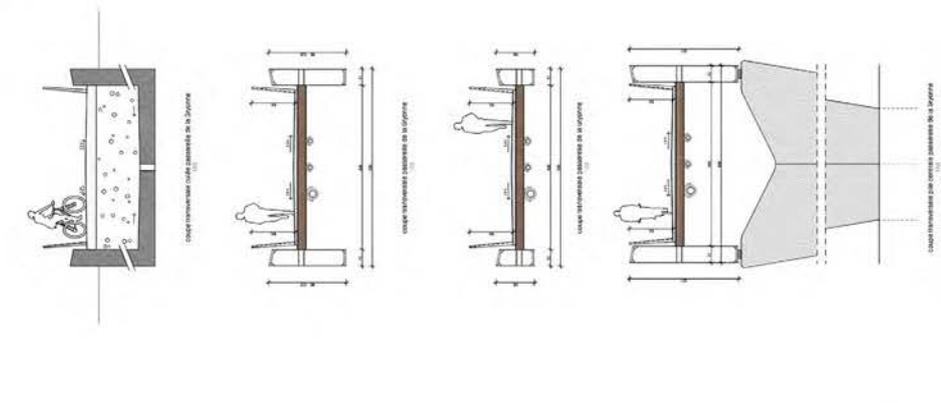
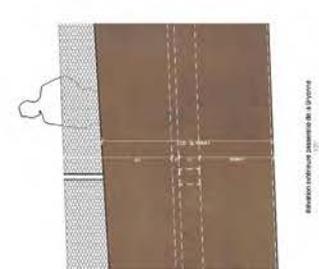
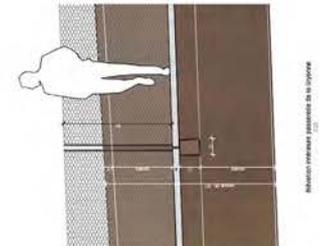
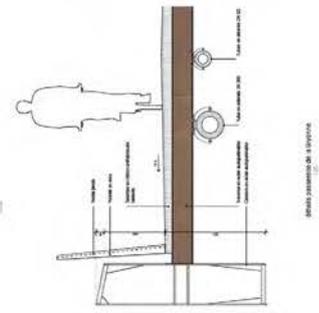
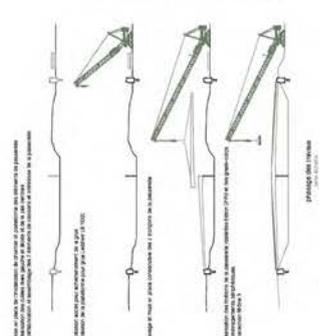




CONCEPTO
 El concepto de este proyecto es un espacio público que se integra con el entorno urbano y que ofrece un lugar de encuentro y de recreación para los ciudadanos. El proyecto se desarrolla en un espacio urbano que ha sido previamente acondicionado para este fin, lo que permite un mayor aprovechamiento del espacio y una mayor integración con el entorno urbano.

CONCEPTO
 El concepto de este proyecto es un espacio público que se integra con el entorno urbano y que ofrece un lugar de encuentro y de recreación para los ciudadanos. El proyecto se desarrolla en un espacio urbano que ha sido previamente acondicionado para este fin, lo que permite un mayor aprovechamiento del espacio y una mayor integración con el entorno urbano.

CONCEPTO
 El concepto de este proyecto es un espacio público que se integra con el entorno urbano y que ofrece un lugar de encuentro y de recreación para los ciudadanos. El proyecto se desarrolla en un espacio urbano que ha sido previamente acondicionado para este fin, lo que permite un mayor aprovechamiento del espacio y una mayor integración con el entorno urbano.



N°19 RHÔNE

T INGÉNIERIE (GENÈVE) SA

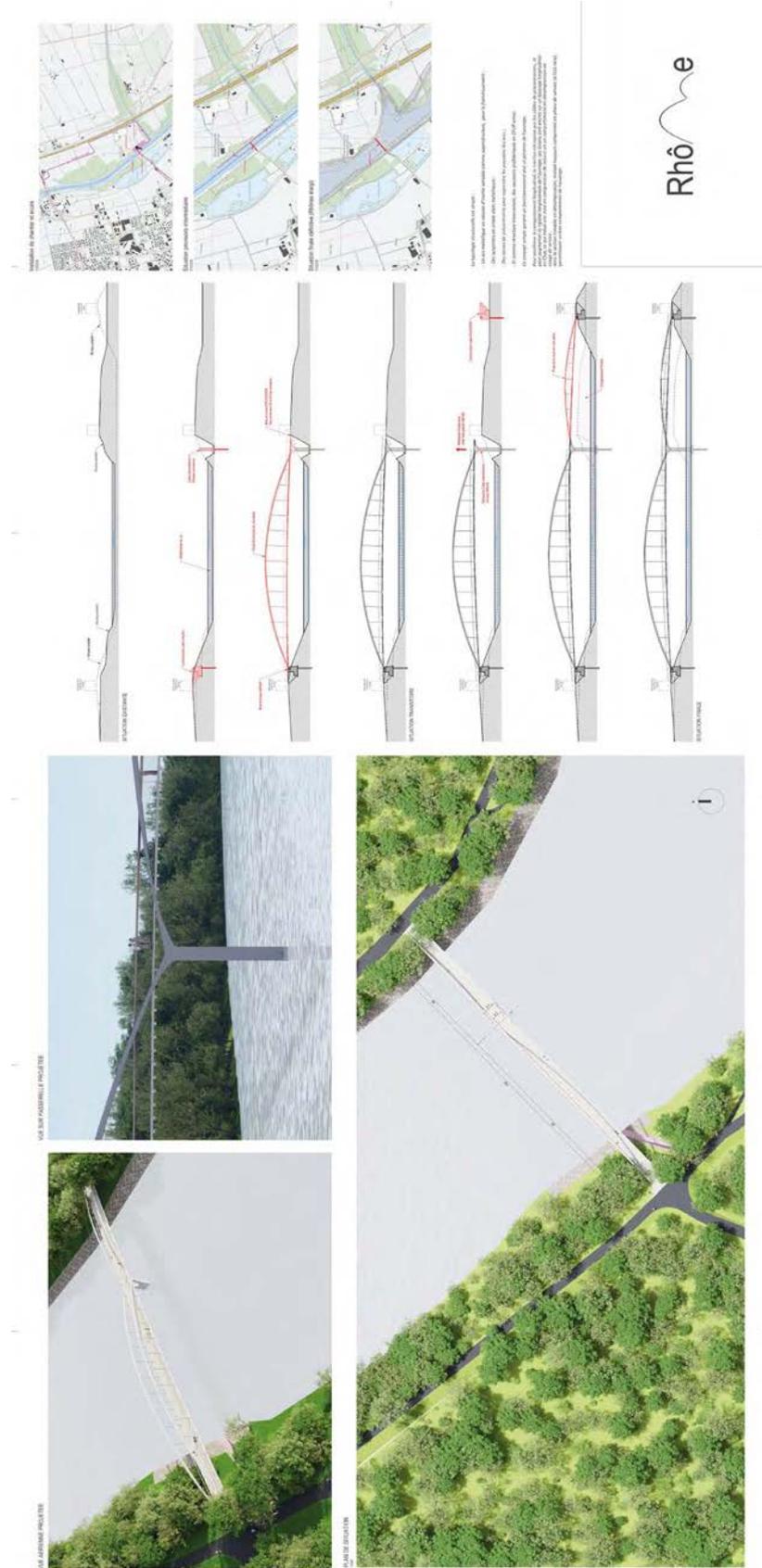
Collaborateurs Delémont Thierry, Bellanger Emilie, Thiriot Julien, Antonescu Vlad, Chappuis Luc

SEA + PARTNERS

Collaborateurs Peigneux Christophe, Brillot Sébastien, Baghy Clément, Borcy Florian

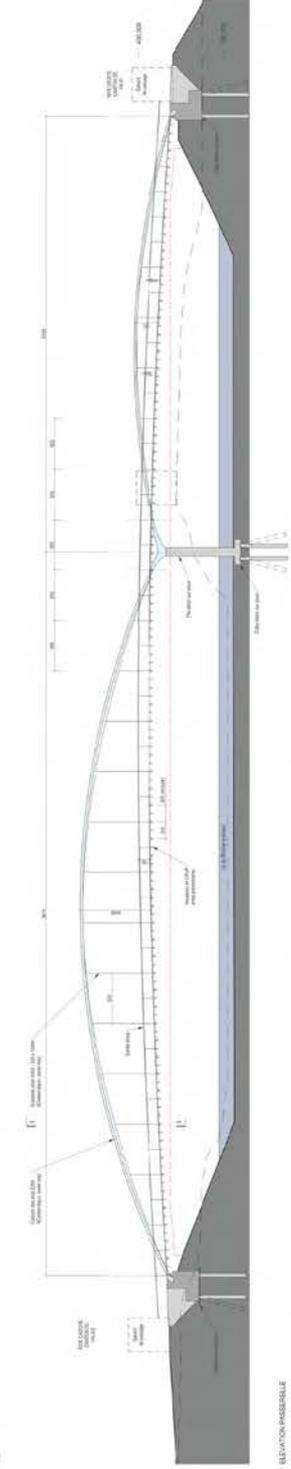
ATBA SA ARCHITECTURE + ÉNERGIE

Collaborateur Fuchs Stéphane

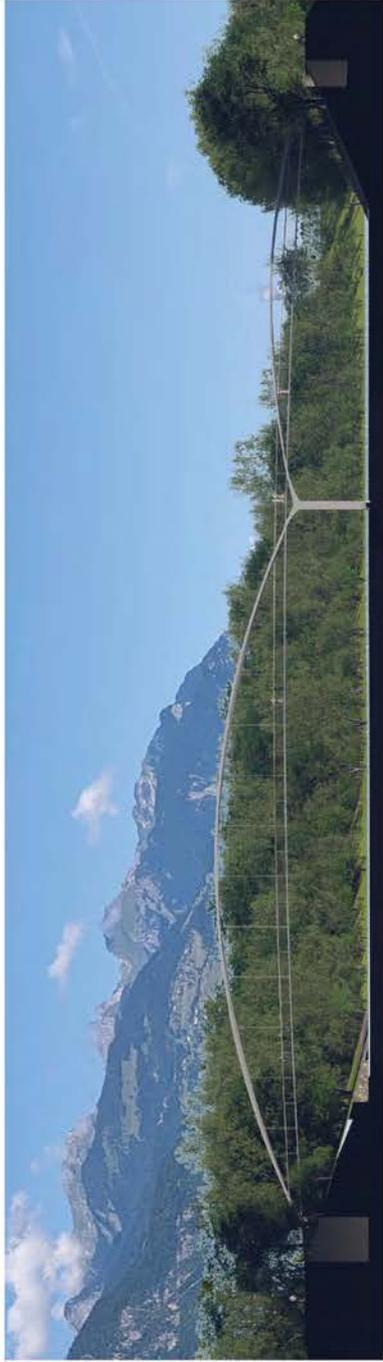


N°19 RHÔNE

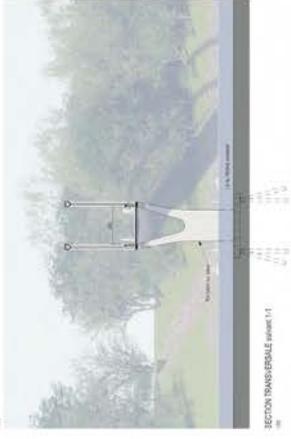
PROJET D'AMÉNAGEMENT



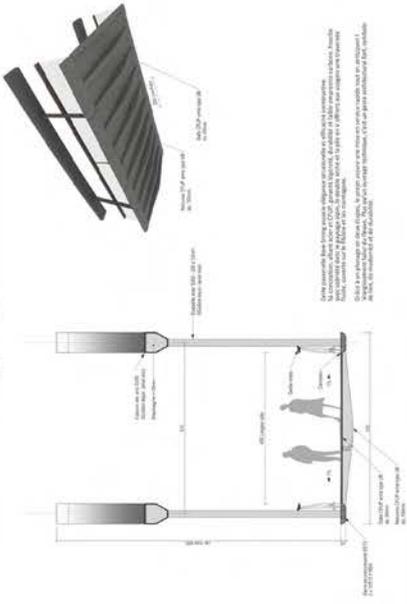
ELEVATION BASSEILLE



SECTION TYPE



SECTION TRANSVERSALE N°1



Les dimensions des tables de 2200 d'élargissement sont en fonction de la largeur de la chaussée. Les dimensions des tables de 2200 d'élargissement sont en fonction de la largeur de la chaussée. Les dimensions des tables de 2200 d'élargissement sont en fonction de la largeur de la chaussée.



Rhône

N°20 SANS FIN

SOLLERTIA SA

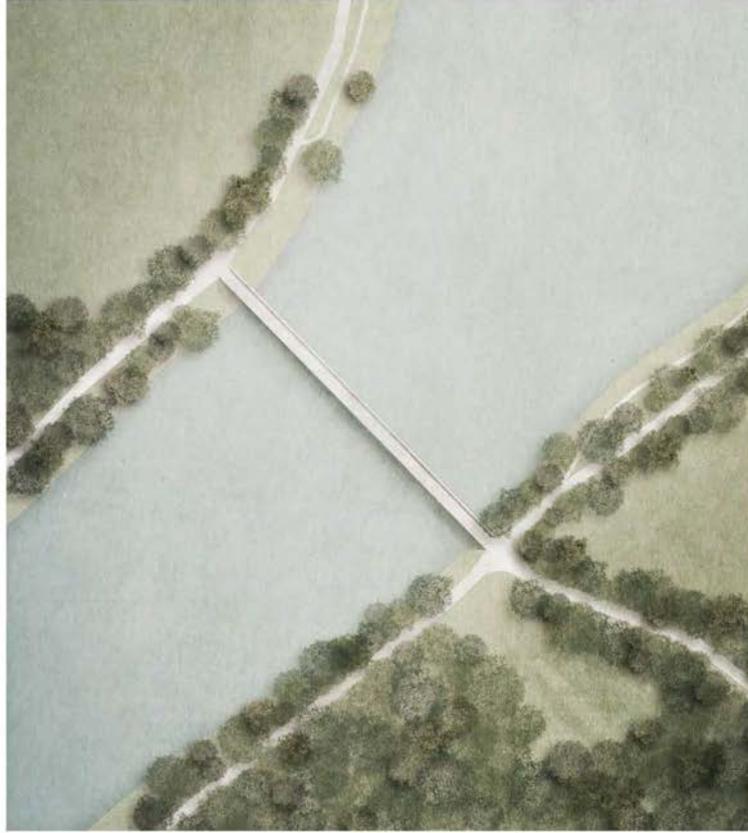
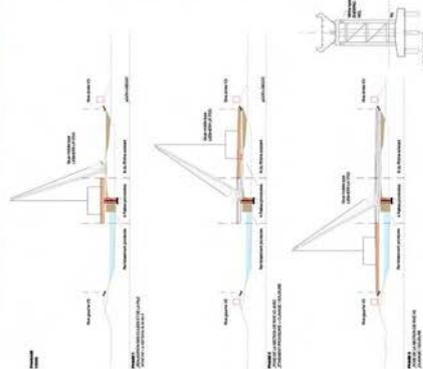
Collaborateurs Brochellaz Lionel, Dufour Grégory, Melon Matthieu

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL

Collaborateurs Comamala Diego, Bonhôte Eric, Ismail-Meyer Toufiq

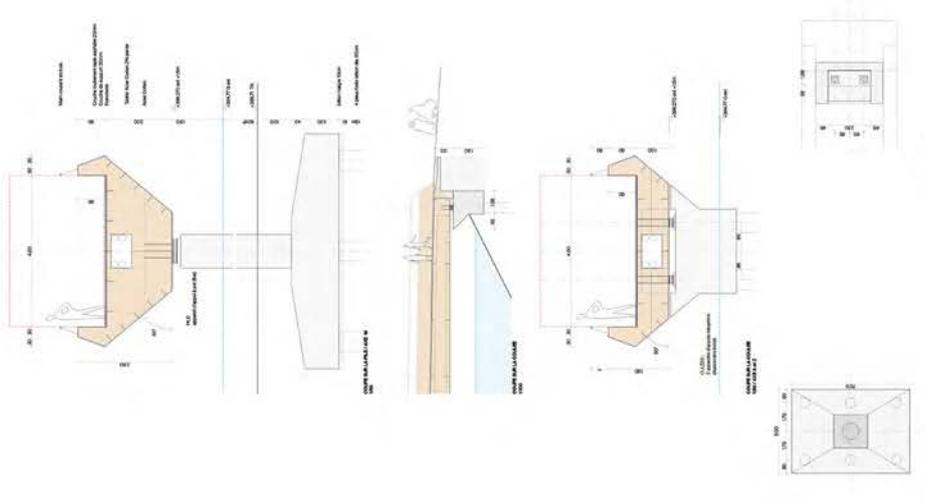
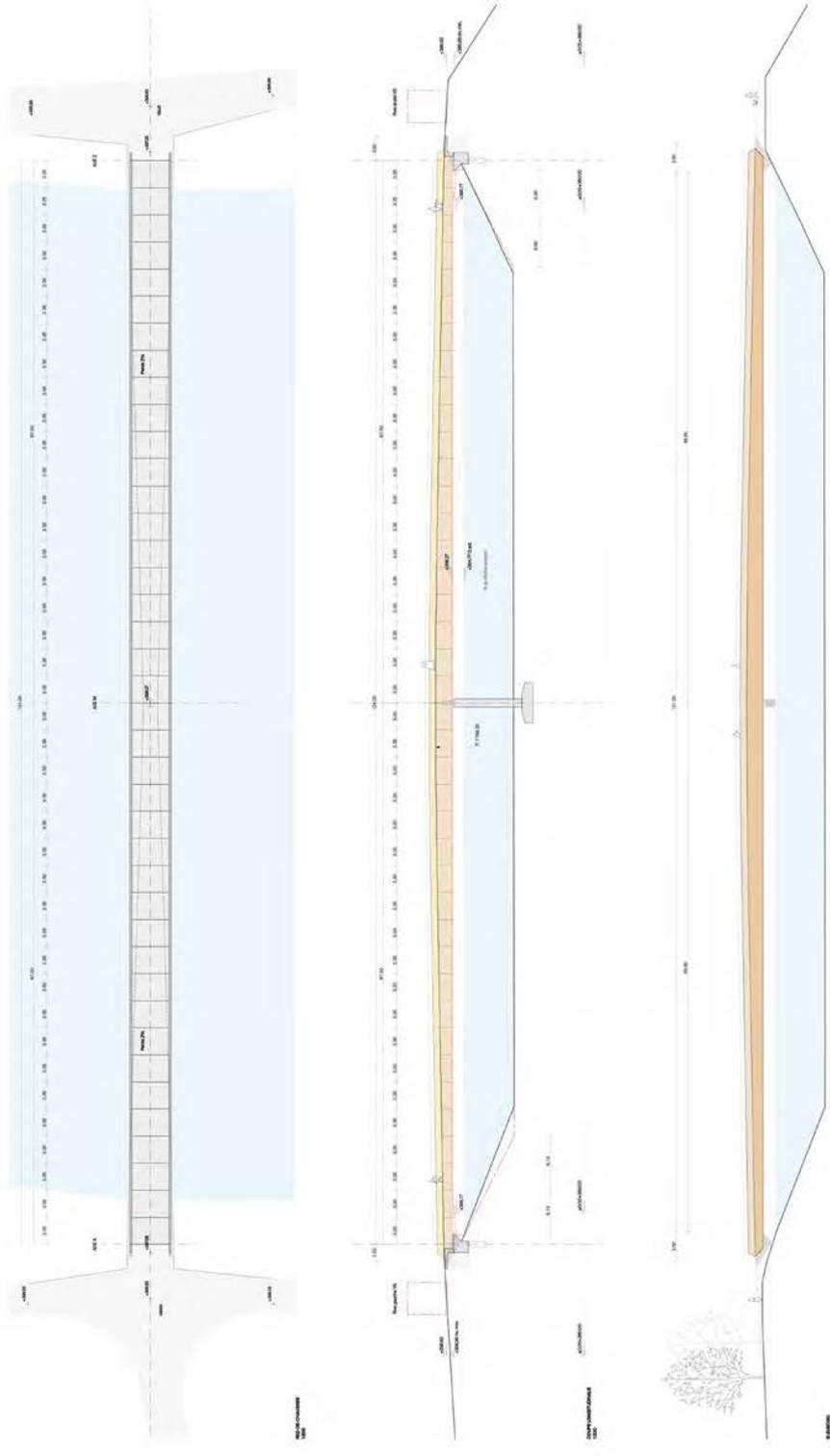


Le projet de passerelle de la Gryponne sur le Rhône est un défi architectural et technique. Il s'agit de créer un pont piétonnier qui s'intègre harmonieusement dans le paysage naturel tout en offrant une expérience unique aux visiteurs. Les architectes ont opté pour une structure en bois, matériau choisi pour sa durabilité et son caractère chaleureux. La passerelle est conçue comme une œuvre d'art, avec des formes organiques et des détails soignés. Elle traverse le fleuve à l'aplomb de la Gryponne, un site d'importance patrimoniale. Les études de faisabilité ont permis de définir une solution technique robuste, capable de résister aux conditions climatiques et aux variations du niveau de l'eau. Le projet est soutenu par les collectivités locales et les associations de riverains, qui voient dans cette passerelle un levier de développement touristique et de valorisation du patrimoine.



CONCOURS DE PROJETS PASSERELLE DE LA GRYPONNE - SANS FIN

N°20 SANS FIN



0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

N°21 SUR LE FIL

INGENI SA GENÈVE-LANCY

Collaborateurs Gabriele Guscetti – Jacques Raynaud – Lionel Ecay – Julien Raps

JONAS ALTORFER ARCHITECTS

Collaborateur Jonas Altorfer



Plan de situation 1/500



Sur le Fil
 Ou comment apporter une réponse juste à un besoin essentiel.
 La passerelle qui a été imaginée ici se veut une expression structurelle minimale pour une intégration optimale dans son environnement. Elle est conçue pour offrir un cadre d'usage agréable et sûr, un lieu de séjour, de détente, de contemplation et de loisir, un espace de rencontre et de partage, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité.

La passerelle est un pont, mais à la manière d'un pont, elle est conçue pour offrir un cadre d'usage agréable et sûr, un lieu de séjour, de détente, de contemplation et de loisir, un espace de rencontre et de partage, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité.

Le pont est un élément de structure qui relie deux rives d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un ravin. Il est conçu pour offrir un cadre d'usage agréable et sûr, un lieu de séjour, de détente, de contemplation et de loisir, un espace de rencontre et de partage, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité.

Le pont est un élément de structure qui relie deux rives d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un ravin. Il est conçu pour offrir un cadre d'usage agréable et sûr, un lieu de séjour, de détente, de contemplation et de loisir, un espace de rencontre et de partage, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité.

Le pont est un élément de structure qui relie deux rives d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un ravin. Il est conçu pour offrir un cadre d'usage agréable et sûr, un lieu de séjour, de détente, de contemplation et de loisir, un espace de rencontre et de partage, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité.

Le pont est un élément de structure qui relie deux rives d'un cours d'eau, d'un fossé ou d'un ravin. Il est conçu pour offrir un cadre d'usage agréable et sûr, un lieu de séjour, de détente, de contemplation et de loisir, un espace de rencontre et de partage, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité, un lieu de vie communautaire et de proximité.

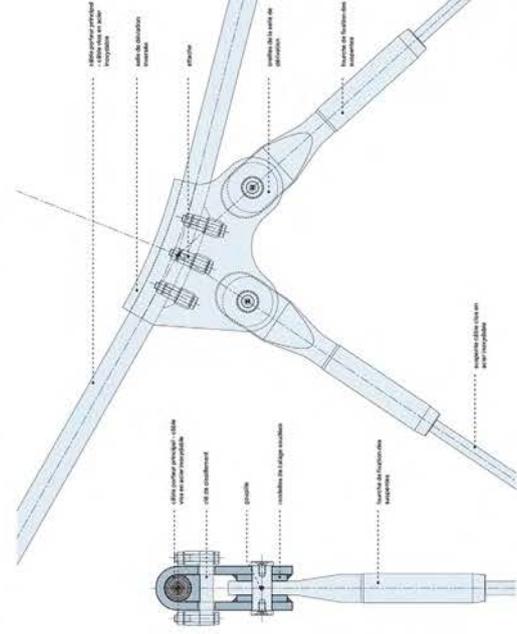
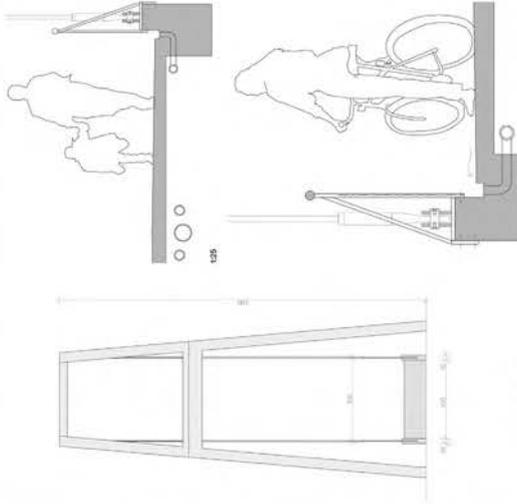


SUR LE FIL

N°21 SUR LE FIL



Profil en long 1/200



Profil transversale 1/100

1.18

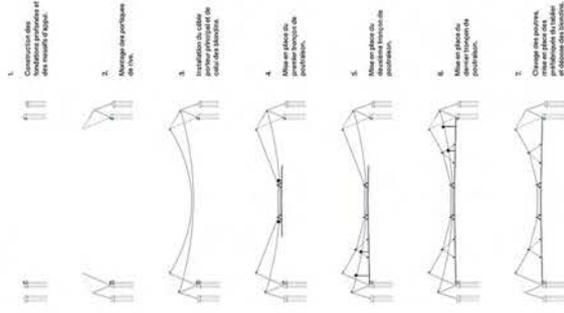
Détail câble 1/10

Le projet aspire à la justesse, tant dans le rapport à l'eau et l'environnement que dans l'emploi de la matière et dans l'attention portée aux regards et aux rencontres.

Puissé qu'un design "spectacle", le projet de la passerelle s'engage dans une dimension poétique avec la mémoire du site (GENIUS LOCI). Il s'inscrit ainsi de manière intertemporelle dans un contexte spécifique et offre un aspect familier aux constructions industrielles environnantes.

Il se fait la chambre de résonance d'une philosophie de sobriété active, visant à faire le minimum nécessaire avec exactitude et justesse. Ainsi la passerelle offre-t-elle un franchissement d'une rive à l'autre sans emphase, le geste minimaliste qui relie – sur le fil – la nature, l'humain, l'histoire et les usages contemporains du flâneur.

Schéma statique



SUR LE FIL

Contact

CANTON DU VALAIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Service des dangers naturels

Rue des Creusets 5, 1950 Sion

027 606 35 20 – SDANA@admin.vs.ch

CANTON DE VAUD

Entreprise de correction fluviale Rhône 3

p.a. Direction générale de l'environnement, DGE-EAU-R3

Avenue de Valmont 30b, 1014 Lausanne

021 316 44 22 – DGE-R3@vd.ch

Impressum

Édition : Service des dangers naturels de l'État du Valais / Entreprise de correction fluviale Rhône 3, Direction générale de l'Environnement du Canton de Vaud

Conception / Gestion de projet : LR communication

Graphisme : invisu-design.com / LR communication

Impression : Design Copy



*Ce document est disponible en téléchargement
PDF sur le site internet du Service de la mobilité
de l'Etat du Valais.*